

# **SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS**



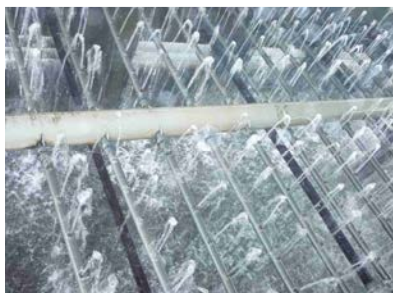
**Syndicat Eau & Assainissement  
des 3 Cantons**

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE**

**des SERVICES PUBLICS  
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE  
ET D'ASSAINISSEMENT**

### **ET RAPPORT D'ACTIVITES**

### **EXERCICE 2016**



## PREAMBULE

*Pour satisfaire au décret 95-635 du 6 mai 1995, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.*

*Il est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.*

*Les indicateurs techniques et financiers qui figurent dans ce rapport sont définis par les annexes 1 et 2 du décret.*

*Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

*Ce présent rapport porte sur ces deux obligations.*

*Ces informations sont transmises à chaque commune. Elles devront être présentées au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération qui sera affichée aux panneaux habituels.*

<b>SERVICE PUBLIC EAU POTABLE</b>		
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
13.768	<b>D101.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis
2,36	<b>D102.0</b>	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (au 1.1.2017 Commune ARTIX) (Prise en compte de toutes les redevances AEAG)
2 jours	<b>D151.0</b>	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service
<b>Indicateurs de performance</b>		
100 %	<b>P101.1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
100 %	<b>P102.1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
110 %	<b>P103.2</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
63,9 %	<b>P104.3</b>	Rendement du réseau de distribution
2,86	<b>P105.3</b>	Indice linéaire des volumes non comptés
2,52	<b>P106.3</b>	Indice linéaire de perte des réseaux
0,90 %	<b>P107.2</b>	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
80 %	<b>P108.3</b>	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
0,0024	<b>P109.0</b>	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité
7,2	<b>P151.1</b>	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (/1000 abonnés)
100 %	<b>P152.1</b>	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
13,68	<b>P153.2</b>	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
0,95 %	<b>P154.0</b>	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente
6,3	<b>P155.1</b>	Taux de réclamation (/1000 abonnés)

<b>SERVICE PUBLIC EAUX USEES</b>		
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
7.739	<b>D201.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis
4	<b>D202.0</b>	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées
92,7 TMS	<b>D203.0</b>	Quantités de boues évacuées issues des ouvrages d'épuration
2,36	<b>D204.0</b>	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (au 1.1.2017 Commune ARTIX) (Prise en compte de toutes les redevances AEAG)
<b>Indicateurs de performance</b>		
51,84 %	<b>P201.1</b>	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
110/120	<b>P202.2B</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées
100 %	<b>P203.3</b>	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
44 %	<b>P204.3</b>	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
44 %	<b>P205.3</b>	Conformité des performances des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
100 %	<b>P206.3</b>	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation
0,0057	<b>P207.0</b>	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité
0	<b>P251.1</b>	Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers
32	<b>P252.2</b>	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
0,65 %	<b>P253.2</b>	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
25 %	<b>P254.3</b>	Conformité des performances des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau
100	<b>P255.3</b>	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
19,81	<b>P256.2</b>	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
0,95 %	<b>P257.0</b>	Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente
0	<b>P258.1</b>	Taux de réclamation (sur 1000 abonnés)

<b>SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>		
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
8.912	<b>D301.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis
140	<b>D302.0</b>	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
<b>Indicateurs de performance</b>		
73.8 %	<b>P301.3</b>	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

- **ANNEXES**

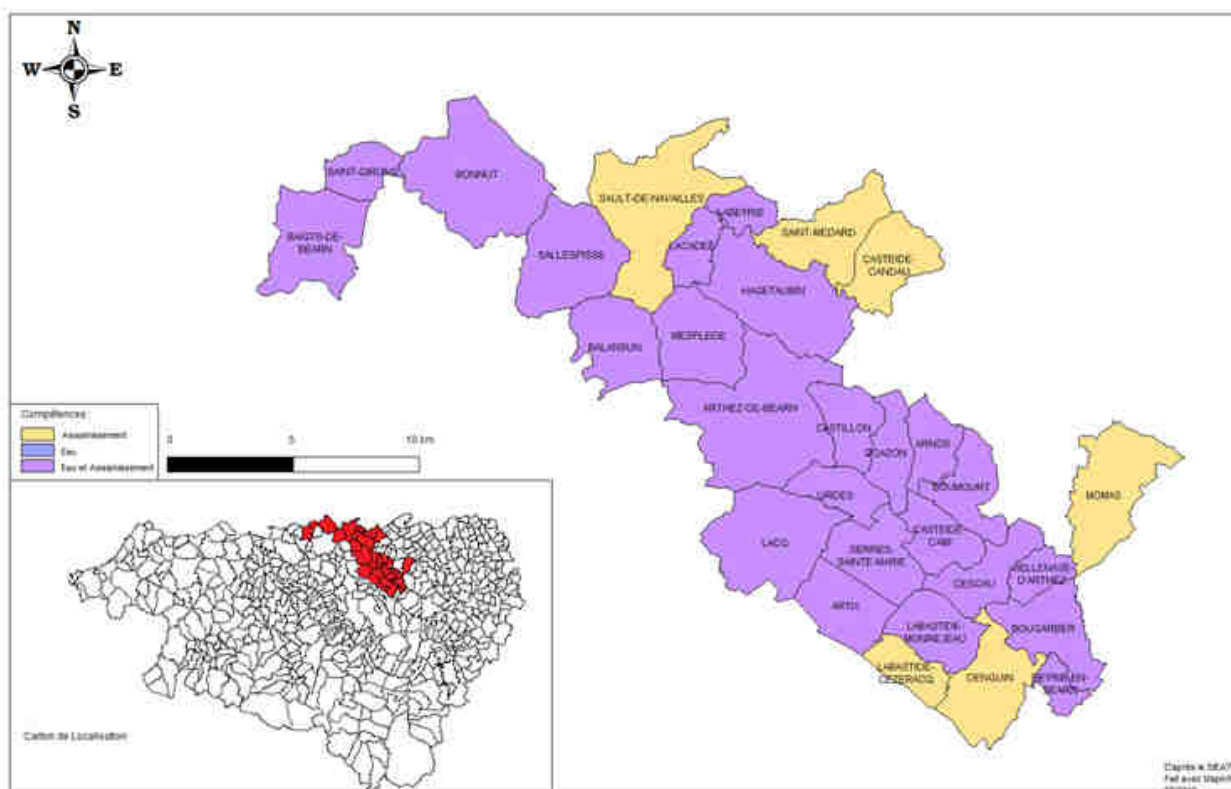
- Annexe 1: Synoptique au 31 décembre 2016,
- Annexe 2: Evolution 2015/2016 du nombre d'abonnés en eau potable et des consommations par commune,
- Annexe 3 : Carte de sectorisation,
- Annexe 4: Spécimen factures part eau potable année 2016
- Annexe 5: Spécimen factures part eaux usées année 2016
- Annexe 6 : Bilan ARS qualité de l'eau distribuée,
- Annexe 7: Etats de la dette 2016,
- Annexe 8 : Comptes administratifs 2016,
- Annexe 9 : CARE Eau Potable,
- Annexe 10 : CARE Eaux usées,
- Annexe 11 : Données Agence de l'Eau

# 1- DONNEES GENERALES

## I - Gestion des services

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, un syndicat unique « le *Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons* » gère les services publics : *Eau Potable, Assainissement Collectif, Assainissement Autonome Regroupé et Assainissement Non Collectif*. Le mode de gestion de ces services est différent. La population totale du syndicat est de 18.022 habitants.

Carte du territoire syndical



### 1 Gestion du service public de l'eau potable

Depuis 1996, ce sont 24 communes qui ont transféré leur compétence au Syndicat avec une uniformisation des tarifs au 1.1.1999.

Le contrat de délégation de service public signé avec l'entreprise SUEZ pour une durée de 10 ans est à échéance au 31.12.2020. Actuellement, c'est de l'ordre de 13.768 personnes qui sont desservies par le Syndicat en eau potable. Le nombre d'abonnés est de **6.504 au 31.12.2016**.

### 2 Gestion du service public de l'assainissement collectif

Un contrat de délégation de service public a été signé avec l'entreprise SUEZ pour une durée de 10 ans est à échéance au 31.12.2022. Depuis le 01/01/2015, la commune de BAIGTS DE BEARN a délégué sa compétence assainissement au Syndicat des Trois Cantons. Actuellement, ce sont 7.739 personnes qui sont desservies par le Syndicat en eaux usées. Le nombre d'abonnés est de **3.319 au 31.12.2016**.

### 3 Gestion du service public de l'assainissement non collectif

Dès 1996, le Syndicat a mis en œuvre les obligations légales découlant de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 en matière d'assainissement non collectif. L'ensemble des services mis en place est géré en régie. Depuis le 01/01/2015, la commune de BAIGTS DE BEARN a délégué sa compétence assainissement au Syndicat des Trois Cantons. Actuellement, ce sont 8.912 personnes qui sont desservies par le Syndicat en assainissement non collectif. Le nombre d'abonnés est de **4.006 au 31.12.2016**.

## II - Interlocuteurs

SIEATC      Monsieur le Président Philippe FAURE  
Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons  
40, rue Marcel Dassault  
Boîte Postale 38  
64 170 ARTIX      Téléphone: 05.59.83.25.63

SUEZ      Fermier responsable de l'exploitation du service de distribution publique  
*d'eau potable*  
Fermier responsable de l'exploitation du service eaux usées  
Centre d'exploitation Agence Béarn  
5 Avenue Joseph Marie Jacquard  
BP 87  
64170 LONS      Téléphone: 05.59.98.12.00

# 2- INDICATEURS TECHNIQUES

## I En Eau Potable :

### A- CONSTITUTION DE L'EXPLOITATION

#### 1- Inventaire et caractéristiques des installations : Production, Stockage

##### 1.1 Production





Nature	Date	Débit maximal autorisé (m <sup>3</sup> /h) <i>soit max de 7.000 m<sup>3</sup>/j</i>	Capacité de production (m <sup>3</sup> /h)	Origine
Puits P1	1976	100	50	Nappe alluviale Correction pH + Cl(g)
Puits P2	1976	100	60	
Puits P3	1978 Réhabilité en 2016	100	100 *	
Puits P4	1991	200	250	
Autre	Achats permanents : Syndicats Eschourdes et Lescar Dépannage : Arzacq (Syndicat du Tursan), Orthez, S <sup>t</sup> Boës.			











\* Révision de la capacité de production en cours

Actuellement, le Syndicat est divisé en 3 unités de distribution. Les 4 puits (P1, P2, P3, P4) du Syndicat alimentent toujours ces trois unités. Depuis les grands travaux d'interconnexions



du réseau avec les Syndicats des Eschourdes et de LESCAR, les modalités d'alimentation du Syndicat ont été modifiées. Une livraison d'eau à la station de pompage d'ARTIX via le Syndicat de LESCAR de 220 m<sup>3</sup>/jour est possible en secours depuis 2007 avec un volume maximal de dépannage de 1.000 m<sup>3</sup>/j. Une livraison d'eau du Syndicat des Eschourdes de 120.000 m<sup>3</sup> par an, permanente, à SALLESPISSÉ sécurise l'Ouest du réseau avec un volume maximal de dépannage de 1.000 m<sup>3</sup>/j. De plus, depuis août 2014, une nouvelle interconnexion avec le Syndicat des Eschourdes située à LACADEE dessert l'unité HAGETAUBIN ouest, LACADEE, LABEYRIE pour une livraison permanente de 30.000 m<sup>3</sup> par an, avec un débit maximal de 360 m<sup>3</sup>/j. Enfin, les interconnexions : ORTHEZ, ST BOES et ARZACQ existent toujours pour un dépannage ponctuel : (650 m<sup>3</sup>/ jour max). **Soit un total de 3.010 m<sup>3</sup>/j maximum.**

## 1.2 Stockage et surpression



Localisation des réservoirs	Photo	Nombre	Date	Type de construction	Télé-gestion	Capacité
ARTIX (station de traitement)		1	1975	Bâche	oui	300 m <sup>3</sup>
ARTIX (Bie Cabe)		1	1963	Tour	oui	200 m <sup>3</sup>
SERRES STE MARIE (Reprise de Serres)		2 jumelés	1963  Réhabilité en 2015	Semi-enterrés	oui	2 * 350 m <sup>3</sup>
SERRES STE MARIE		1	1975  Réhabilité en 2008	Sur tour	oui	800 m <sup>3</sup>
SERRES STE MARIE (Reprise de Cescau)		2 jumelés	1963	Semi-enterrés	Oui	2 * 350 m <sup>3</sup>
CESCAU		1	1963  Réhabilité en 2012	Sur tour	Oui	200 m <sup>3</sup>
VIELLENAVE D'ARTHEZ		1	1985	Semi-enterré	Oui	150 m <sup>3</sup>

CASTILLON d'ARTHEZ		1	1965	Semi-enterré	Oui	200 m <sup>3</sup>
ARNOS/BOUMOURT		1	1985	Semi-enterré	Oui	150 m <sup>3</sup>
MESPLEDE		1	1965	Semi-enterré	Oui	150 m <sup>3</sup>
SALLESPISSE		1	1970 Réhabilité en 2009	Sur tour	Oui	400 m <sup>3</sup>
URDES		1	1985	Semi-enterré	Oui	150 m <sup>3</sup>
BEYRIE en BERN		1	1985	Semi-enterré	Oui	150 m <sup>3</sup>
ARTHEZ DE BERN (Poumata)		1	1950 Réhabilité en 2010	Sur tour	Oui	200 m <sup>3</sup>
ARTHEZ DE BERN (Bourdalat)		1	1950 Réhabilité en 2013	Sol	Oui	100 m <sup>3</sup>
ARTHEZ DE BERN (Palouquet) <i>Hors service</i>		1	1950	Ancienne station enterrée	-	50 m <sup>3</sup> <b>HS</b>
BAIGTS DE BERN (Bellevue)		1	2013	Semi-enterré	Oui	200 m <sup>3</sup>



BAIGTS DE BEARN (Temple)		2 jumelés	1985	Semi-enterré	oui	2 * 50 m <sup>3</sup>
BAIGTS DE BEARN (Grilhou) <i>Hors service</i>		1	1985	Semi enterré	-	15 m <sup>3</sup> <b>HS</b>

Soit 4.850 m<sup>3</sup> de stockage, ce qui limite l'autonomie en cas de problème à un jour si l'ensemble est rempli et à une demi-journée si le remplissage est à 50%. Le Syndicat a pour projet de créer un réservoir à SERRES STE MARIE de 2.000 m<sup>3</sup>.

Localisation des ballons pression et surpresseurs	Photo	Nombre	Type de construction	Capacité
ARTHEZ DE BEARN (Cagnez) (1993)	-	1	Ballon pression	50 m <sup>3</sup> <i>Hors service</i>
BONNUT (1993)	-	1	<i>Ballon pression</i>	100 m <sup>3</sup> <i>Hors service</i>
SAINT GIRONS (1985)	-	1	<i>Ballon pression</i>	50 m <sup>3</sup> <i>Hors service</i>
LABEYRIE (2011)		1	Surpresseur enterré	20 m <sup>3</sup>
MESPLEDE (2009)		1	Surpresseur enterré	-

### 1.3 Equipements du réseau

DESIGNATION	Nombre
Réducteur / Stabilisateur de pression	112
Régulateur de débit	10
Equipements de mesure (compteurs, prélocalisateurs,...)	201
Hydrants	292
Vannes	1.475
Ventouse/vidanges/purges	554

### 1.4 Système d'information géographique

Le Syndicat s'est doté d'un dispositif d'un Système d'information géographique (SIG) et son utilisation permet de mieux définir les programmes de renouvellement du réseau. Un échange d'informations avec l'exploitant (Toutsurmesservices) est également mis en place pour mieux identifier les secteurs à renouveler en priorité. La mise en place d'un outil de supervision avec l'exploitant est en cours d'étude ainsi qu'un changement de fournisseur de SIG.

### 1.5 Schéma directeur d'eau potable

Le schéma directeur d'eau potable du Syndicat, réalisé en 2015 par le bureau d'études Hydraulique Environnement Aquitaine, a permis d'une part, de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières et d'autre part, de présenter des orientations autour d'enjeux majeurs, comme la sécurisation du réseau, la diminution des prélèvements (recherche de fuites, sectorisation, économies d'eau potable) ainsi que la gestion patrimoniale des réseaux afin d'anticiper et budgétiser leur renouvellement.

#### Indicateur P 103.2

**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 110 %**

⇒ En annexe 1 : synoptique au 31 décembre 2016.



## 2- Capacité et production

### 2.1 Capacité de la station de traitement

La capacité nominale de la station d'ARTIX est de **285 m<sup>3</sup>/h** soit 5.700 m<sup>3</sup>/j (20 heures).

### 2.2 Production totale de pointe

VOLUMES PRODUITS en m <sup>3</sup>					
ANNEE	2013	2014	2015	2016	Evolution N/N-1 en %
EAU PRODUITE (m <sup>3</sup> /an)	1.325.634	1.262.778	1.244.313	1.162.250	-6,6%

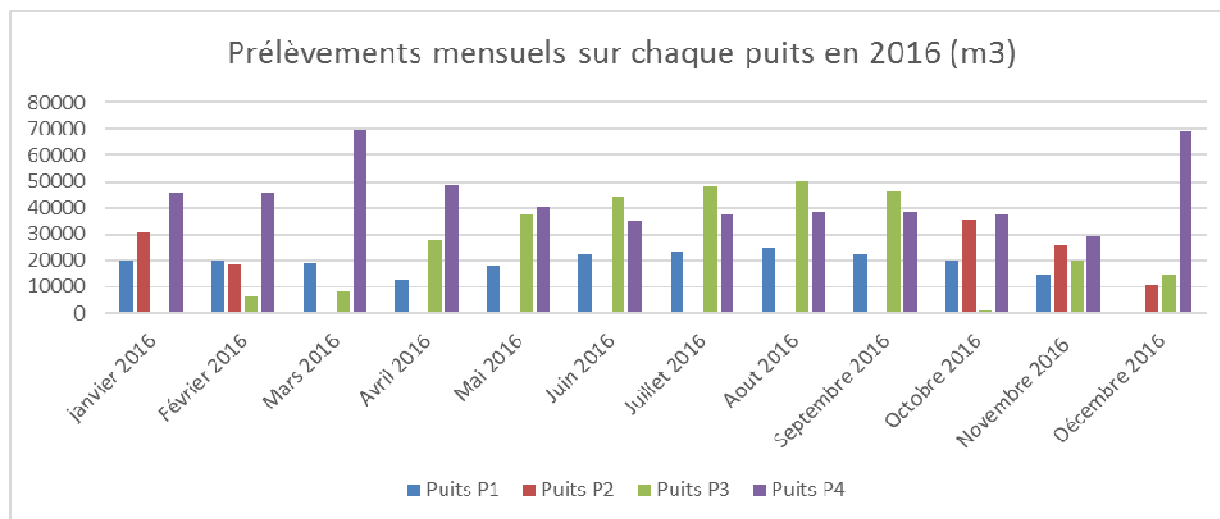
Soit 163.384 m<sup>3</sup> de production annuelle, en moins, entre 2013 et 2016.

JOUR ET MOIS DE POINTE					
ANNEE	2013	2014	2015	2016	Evolution N/N-1 en %
Volume moyen journalier (m <sup>3</sup> /j) produit sur l'année	3.632	3.460	3.409	3.176	-6,9%
Volume moyen journalier (m <sup>3</sup> /j) produit sur le mois de pointe	4.070	3.896	3.897	3.612	-7,3%
Mois de pointe	Juillet	Juin	Juillet	Août	-----

L'objectif du SIEATC est une production moyenne de 3.100 m<sup>3</sup>/j depuis la mise en service du débit sanitaire vers le S.AEP de LESCAR, il était jusque-là de 3.000 m<sup>3</sup>/j.

Le volume annuel prélevé (en m<sup>3</sup>) sur chaque puits est présenté dans le tableau ci-dessous :

SITE	LIEU	2011 Changement d'exploitant	2013	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
P1	ARTIX	8.760	120.623	266.310	252.733	218.106	-13,7%
P2	ARTIX	557.452	455.489	460.737	395.194	122.924	-68,9%
P3	LABASTIDE CEZERACQ	10.167	176.112	143.885	178.445	303.501	-70,1%
P4	BESINGRAND	1.006.279	571.934	445.631	452.411	536.723	+18,6%
<b>TOTAL</b>		<b>1.582.658</b>	<b>1.324.518</b>	<b>1.316.563</b>	<b>1.278.783</b>	<b>1.181.254</b>	<b>-7,6%</b>



NB : puits P3 réhabilité remis en service en février 2016.

## 3- Branchements d'abonnés au service

### 3.1 Nombre de branchements

- **6.504 abonnés** (compteurs) sont desservis au 31 décembre 2016, soit 96 nouveaux abonnés.
- Le délai maximum d'ouverture des branchements est fixé à 15 jours ouvrables après obtention des autorisations administratives. Les branchements existants sont ré-ouverts le jour ouvré qui suit la demande (règlement de service).

- 20 branchements ont été renouvelés en 2016. (54 en 2012 ; 17 en 2013, 19 en 2014, 19 en 2015).
- Il n'y a plus de branchements en plomb au Syndicat.

⇒ **En annexe 2 : Evolution 2015/2016 du nombre d'abonnés en eau potable et de la consommation par commune.**

### 3.2 Renouvellement des compteurs d'abonnés

- 111 compteurs ont été renouvelés en 2016 (soit un total de 1.832 depuis 2011 : 61% du contrat). Cela représente 5.822,50 € en 2016.
- L'âge moyen des compteurs est de **6,9 ans**.
- Par avenant au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les compteurs sont désormais renouvelés uniquement s'ils sont âgés de 25 ans ou plus pour les compteurs de diamètre inférieur à 40 mm et de 15 ans pour les compteurs de diamètre supérieur.

## 4- Données d'exploitation de 2015

### 4.1 Achats d'eau

Sur ces différents secteurs les achats d'eau, à la charge de l'exploitant, sont les suivants :

VOLUMES ACHETES EN GROS (extrapolés sur l'année civile)					
ANNEE	2013	2014	2015	2016	Evolution N/N-1 (en %)
(m <sup>3</sup> /an)	123.505	108.363	108.963	142.908	+31,2

### 4.2 Ventes d'eau

VOLUMES VENDUS EN GROS (extrapolés sur l'année civile)					
ANNEE	2013	2014	2015	2016	Evolution N/N-1 (en %)
(m <sup>3</sup> /an)	6.813	8.141	7.676	20.430	166,2

**N.B.** : en 2016, le Syndicat a signé une nouvelle convention avec le SIAEP de la Région de Lescar établissant, en plus des échanges d'eau en cas d'urgence, la fourniture sanitaire continue de 15.000 m<sup>3</sup>/an d'ARTIX vers Labastide-Cézeracq. Cette vente est effective depuis juillet 2016.

**Borne à eau** : le Syndicat a financé l'installation d'une borne monétique située sur la zone Eurolacq 1 à ARTIX afin d'éviter les prises d'eau illicites sur les poteaux incendie par les entreprises. **Volume vendu en 2016 : 1.100 m<sup>3</sup>** (1.200 m<sup>3</sup> en 2015 ; 4.049 m<sup>3</sup> en 2014).

### 4.3 Consommation globale électrique

Désignation	2006	2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Consommation électrique en kWh	1.515.752	1.616.251	1.753.334	1.377.341	1.541.350	1.444.132 (*)	1.406.271 (*)	1.394.283	1.330.147
Evolution N/N-1	+0,15%	+4,06%	+9,61%	-21,44%	+11,91%	-6,31%	-2,6%	-0,9%	-4,6%

(\*) inclus mis en service réservoir de BAIGTS « Bellevue »

**Indicateur OP 5 = Efficacité énergétique du service**  
**1.815 kwh/m<sup>3</sup> > 1.560 kwh/m<sup>3</sup>**

### 4.4 Répartition des branchements et du linéaire de conduites

BRANCHEMENTS	
NATURE	6.407 branchements
Acier	2%
P.V.C	59%
PeHd	28%
non déterminé	9%
Cuivre	2%

RESEAUX (Longueur en ml)				
NATURE	2008	2014	2015	2016
Acier	10.876	8.148	8.082	7.752
Amiante Ciment	<b>8.647</b>	7.964	7.126	7.019
Béton		88	88	88
Fonte non connue	152.214	154.990	127.081	125.266
Fonte ductile	-		14.736	16.123
Fonte grise			11.864	13.217
P.V.C	321.745	328.527	331.441	331.219
PeHd	4.609	3.643	2.663	2.663
Pedh bande bleue			1.269	1.544
Divers	4.494	5.539	5.504	5.570
Inox	21			
<b>TOTAL</b>	<b>502.606</b>	<b>508.899</b>	<b>509.853</b>	<b>510.460</b>

N.B. : dans le schéma directeur d'eau potable en 2015, le linéaire de réseau a été arrêté à 517 km car cette valeur, plus importante que celle du RAD, tient compte des branchements longs non comptabilisés dans le RAD.

#### 4.5 Volumes introduits dans le réseau

	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Volume produit (A)	1.262.778	1.244.313	1.162.250	-6,6
Volume importé (B)	116.307	108.963	142.908	+31,2
Volume exporté (C)	7.504	7.616	20.430	+166,2
<b>Volume mis en distribution (D)=(A+B-C)</b>	<b>1.373.221</b>	<b>1.345.600</b>	<b>1.284.728</b>	<b>-4,5</b>
Volume facturé (E')	755.375	763.043	732.963	-3,9
Volume dégrèvé (E'') (60.523 m3 en 2011)	13.127	24.843	17.293	-30,4
Volume consommé sans comptage <sup>(b)</sup> (F)	22.610	22.610	22.610	0
Volume de service <sup>(a)</sup> (G)	41.212	41.212	41.212	0
<b>Volume consommé autorisé (H)=(E'+E''+F+G)</b>	<b>832.324</b>	<b>851.708</b>	<b>814.078</b>	<b>-4,4</b>
<b>RENDEMENT DE RESEAU</b>	<b>60,8</b>	<b>63,5</b>	<b>63,9</b>	<b>+0,7</b>

(a) Le volume de service est utilisé pour l'entretien des réservoirs, la désinfection après travaux, les purges des réseaux et les analyseurs de chlore.

(b) Le volume consommé sans comptage est utilisé pour les contrôles de poteaux incendie et les manœuvres de pompiers.

Rendement : [(volume facturé + volume dégrèvé + volumes non comptabilisés) / volume mis en distribution] sur la base des volumes extrapolés sur l'année civile

**P104.3 = 63,94 %**

#### 4.5. Indice linéaire de pertes (m<sup>3</sup>/km/J)

	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Volume mis en distribution (D)	1.373.221	1.346.600	1.284.728	-4,5
Volume consommé autorisé (H)	832.324	851.708	814.078	-4,4
<b>Volume de perte (J)=(D-H)</b>	<b>540.897</b>	<b>493.892</b>	<b>470.650</b>	<b>-4,7</b>
Linéaire de réseau de distribution en km (L)	508,899	509,853	510,460	+0,1
Nombre de jours (M)	365	365	366	+0,3
<b>Indice linéaire de pertes (J)/(L*M)</b>	<b>2,9</b>	<b>2,65</b>	<b>2,52</b>	<b>-5,1</b>

**P106.3 = 2,52 m<sup>3</sup>/km/J**

#### 4.6. Indice linéaire de volumes non comptés (m<sup>3</sup>/km/J)

	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Volume mis en distribution (D)	1.373.221	1.346.600	1.284.728	-4,5
Volume comptabilisé (E)	768.502	787.886	750.256	-4
<b>Volumes non comptés (K) = (D-E)</b>	<b>604.719</b>	<b>557.714</b>	<b>534.472</b>	<b>-4,2</b>
Linéaire de réseau de distribution en km (L)	508,899	509,853	510,460	+0,1
Nombre de jours (M)	365	365	366	+0,3
<b>Indice linéaire de volumes non comptés (K)/(L*M)</b>	<b>3,3</b>	<b>3</b>	<b>2,86</b>	<b>-4,5</b>

Au cours des dernières années, il apparaît que le nombre d'abonnés augmente mais que la consommation unitaire diminue. La mise en place de 79 compteurs d'antennes (sur le réseau, les puits, les réservoirs ...) dont 70 télésurveillés :

- délimite **54 secteurs**,
- optimise les recherches de fuites.

Une analyse hebdomadaire de la sectorisation avec débits de nuit est effectuée. Les chercheurs de fuite de l'exploitant interviennent au jour le jour sur les pointes constatées. Par ailleurs, le Syndicat et l'exploitant étudie sous forme d'avenant au contrat d'affermage la mise en place d'un outil de supervision et de suivi permanent de la performance des réseaux d'eau.

⇒ **En annexe 3 : carte de sectorisation**

## 5- Qualité de l'eau distribuée

### 5.1 Ressource

La ressource est suffisante mais vulnérable. L'utilisation du puits P4 était indispensable jusqu'en 2004 pour maintenir un taux de nitrates inférieur à la norme toute l'année (50mg/l). La mise en place de mesures réglementaires auprès des agriculteurs, du périmètre de protection et le suivi des pratiques ont permis de diminuer fortement les concentrations en nitrates des puits P1, P2 et P3 qui peuvent ainsi satisfaire la demande. Le taux de nitrates sur ces trois puits est conforme à la réglementation. On constate depuis plusieurs années que les pesticides sont bien présents : notamment l'atrazine (interdite depuis 2003), le S-métolachlore et leurs métabolites.

De plus, le puits P4 est inondé à chaque crue du Gave de Pau. Lors de crues très importantes, l'ensemble des puits du champ captant n'est plus accessible mais la continuité du service est assurée avec une turbidité impactée mais restant conforme aux normes en vigueur. En 2014, le puits P4 a été inondé : le piézomètre le plus proche du Gave a été emporté, le sol à l'ouest du drain nord creusé et la clôture à nouveau endommagée. Les inondations du puits P4 devenues récurrentes, de par son implantation géographique, ont confirmé l'intérêt de la réhabilitation du puits P3. Ce puits peut désormais produire 100 m<sup>3</sup>/h avec un potentiel de 200 m<sup>3</sup>/h hors période d'étiage ce qui sécurise la ressource. Enfin, en 2016, une protection de la berge au droit du puits P4 a été réalisée afin de la consolider celle-ci.

### 5.2 Traitement

Depuis le printemps 2012, le traitement au bioxyde de chlore a été remplacé par le chlore gazeux. Ce traitement a permis de réduire le nombre de fuites et le risque de présence de chlorites.

### 5.3 Contrôles A.R.S

<b>RESSOURCE : Statistiques sur la conformité</b>						
	Bulletin			Paramètre		
	GLOBAL	NON CONFORME	% CONFORME	GLOBAL	NON CONFORME	% CONFORME
Microbiologie	4	0	100	12	0	100
Physico-chimique	4	0	100	852	0	100

<b>EAU PRODUITE : Statistiques sur les références de qualité et la conformité</b>						
	Bulletin			Paramètre		
	GLOBAL	Nb NON CONFORME / Nb HORS REF	% CONFORME / % < REFERENCE	GLOBAL	Nb NON CONFORME / Nb HORS REF	% CONFORME / % < REFERENCE
Microbiologie	7	0 / 1	100 / 85,7	40	0 / 1	100 / 97,5

Physico-chimique	7	0 0	100 100	762	0 0	100 100
------------------	---	--------	------------	-----	--------	------------

Valeur hors référence sur ARTIX le 22/09/2016 : 1 UFC/100ml de bactéries et spores sulfito-réductrices (référence maximale de 0 UFC/100ml). Contre-analyse réalisée par l'exploitant suite à ce dépassement.

<b>EAU DISTRIBUEE : Statistiques sur les références de qualité et la conformité</b>						
	Bulletin			Paramètre		
	GLOBAL	Nb NON CONFORME / Nb HORS REF	% CONFORME / % < REFERENCE	GLOBAL	Nb NON CONFORME / Nb HORS REF	% CONFORME / % < REFERENCE
Microbiologie	36	0 0	100 100	205	0 0	100 100
Physico-chimique	39	0 0	100 100	549	0 0	100 100

⇒ En annexe 6 : Bilan ARS qualité de l'eau distribuée

En résumé : les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

**Indicateur OP 1 P102.1 Taux de conformité des analyses physico chimiques : 100%**

**Indicateur OP 2 P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques: 100%**

#### 5.4 Contrôles de l'Exploitant

<b>RESSOURCE :</b>						
	Bulletin			Paramètre		
	GLOBAL	NON CONFORME	% CONFORME	GLOBAL	NON CONFORME	% CONFORME
Microbiologie	17	0	100	68	0	100
Physico-chimique	41	0	100	406	0	100

<b>EAU PRODUITE : Statistiques sur les références de qualité et la conformité</b>						
	Bulletin			Paramètre		
	GLOBAL	Nb NON CONFORME / Nb HORS REF	% CONFORME / % < REFERENCE	GLOBAL	Nb NON CONFORME / Nb HORS REF	% CONFORME / % < REFERENCE
Microbiologie	4	0 0	100 100	20	0 0	100 100
Physico-chimique	8	0 0	100 100	80	0 0	100 100

<b>EAU DISTRIBUEE : Statistiques sur les références de qualité et la conformité</b>						
	Bulletin			Paramètre		
	GLOBAL	Nb NON CONFORME / Nb HORS REF	% CONFORME / % < REFERENCE	GLOBAL	Nb NON CONFORME / Nb HORS REF	% CONFORME / % < REFERENCE
Microbiologie	20	0 2	100 90	110	0 2	100 98,2
Physico-chimique	23	0 2	100 91,3	76	0 2	100 97,4

- Valeur hors référence sur ARTIX le 15/02/2016 : 1 nombre/100ml de coliformes totaux à 36°C (référence maximale de 0 nombre/100ml). Contre-analyse réalisée par l'exploitant suite à ce dépassement.
- Valeur hors référence sur ARTIX le 15/02/2016 : 6,65 NFU de turbidité (référence maximale de 2 NFU). Contre-analyse réalisée par l'exploitant suite à ce dépassement.
- Valeur hors référence sur BAIGTS-DE-BEARN le 12/09/2016 : 1 nombre/100ml de germes sulfito-réducteurs (référence maximale de 0 nombre/100ml). Contre-analyse réalisée par l'exploitant suite à ce dépassement.
- Valeur hors référence sur BAIGTS-DE-BEARN le 12/09/2016 : 650 µg/l de chlorite (référence maximale de 200 µg/l). Contre-analyse réalisée par l'exploitant suite à ce dépassement.

## B- STATISTIQUES CONCERNANT LA RECHERCHE DES FUITES

Des campagnes de recherches de fuites ont été intensifiées depuis 2013 afin d'améliorer le rendement de fonctionnement brut du réseau (sans la prise en compte du volume de service).

NOMBRE DE FUITES REPARÉES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Sur branchements	237	130	90	68	82	54	69
Sur réseaux	235	167	70	91	81	77	60
TOTAL	472	297	160	159	163	131	129

RESEAUX INSPECTES	LINEAIRE
ml de réseaux inspectés 2013	124,80 km soit 24% du réseau
ml de réseaux inspectés 2014	132,74 km soit 26% du réseau
ml de réseaux inspectés 2015	83,114 km soit 16% du réseau
ml de réseaux inspectés 2016	84,800 km soit 16% du réseau

## C PROGRAMME TRAVAUX 2016

En fonction des besoins en matière d'urbanisation des communes et d'exploitation du service, le programme travaux suivant a été exécuté en 2016 :

### 1. Exploitation du service

- Remise en exploitation du puits P3 réhabilité,
- Réalisation des essais de pompage à étiage sur le puits P3 en vu du lancement de la procédure de révision de l'arrêté préfectoral d'autorisation des captages pour l'augmentation de la capacité de prélèvement,
- Etude du renforcement électrique du puits P3,
- Etude et maîtrise d'œuvre de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur les réductions des pertes d'eau liées aux fuites,
- Etude et démarrage des travaux des vannes de modulation de pression et des stabilisateurs de pression sur les réseaux d'ARTIX, AUDEJOS, CASTILLON D'ARTHEZ, BEYRIE EN BEARN et de MESPLEDE suite au schéma directeur,
- Création d'un point de vente d'eau à LABASTIDE-CEZERACQ pour un achat permanent d'un volume sanitaire par le Syndicat de Lescar,
- Maintenance annuelle de la télérelève sur ARTIX et LABASTIDE-MONREJEAU (étude d'intégration dans le contrat d'affermage en 2018).

### 2. Travaux sur réseaux

#### 2.1 Programmation liée aux secteurs fuyards, aux besoins du service et à l'urbanisme

COMMUNE	LIEU	NATURE	AUTRES
ARTHEZ DE BEARN	Rue Bergoué	Suppression de 440 ml de conduites en parallèle (A80/A60/PVC110) et reprise de 33 branchements	
ARTIX	Avenues Fébus et Pau	Renouvellement sur 14 ml et 17 ml de 2 antennes dont l'une alimentant 3 branchements existants.	
ARTIX	Rue Galupé	Renouvellement de la conduite d'eau potable sur 175 ml en F100 et 24 ml en PVC140. Reprise de 8 branchements.	

BAIGTS DE BEARN	Route Impériale	Suppression de conduites en parallèle sur 120 ml, reprise de 2 branchements et travaux de simplification au pied du réservoir	
BALANSUN	Chemin de Montis	Déplacement et renouvellement sur 108 ml du PVC50 par un PVC63 passant en privé pour permettre la construction de maisons individuelles.	
BONNUT	Chemin Courné	Approfondissement et renouvellement d'une conduite sur 15 ml en PVC40	
BONNUT	Rte d'Amou	Approfondissement sous fossé de 2 branchements	
CESCAU	Rtes de Boumourt et de Mazerolles	Déplacement sur 799 ml en F100, 4 ml en F80 et 15 ml en PVC63 permettant de supprimer 160 ml de PVC63 et 493 ml en PVC 50/40. Maillage. Reprise de 1 branchement.	
LABASTIDE-MONREJEAU	Impasse d'Urdous	Reprise de 4 branchements en PEHD sur 16 ml en tout	
LABASTIDE-MONREJEAU	Chemin Peyrot	1/ Suppression d'une conduite F60 sur 85 ml et pose d'un réducteur de pression 2/ Déplacement et renouvellement sur 163 ml du F60 par un PVC63 passant en privé pour permettre la construction de maisons individuelles. Reprise de 3 branchements	
MESPLEDE	Chemin Bertranot	Approfondissement et renouvellement d'une conduite sur 26 ml en PE-RD 40	
SERRES SAINTE MARIE	Cami Salié	Bouchonnage d'une conduite en F60 et suppression de 235 ml de réseau	
SERRES SAINTE MARIE	RD 663	Appel à projets – Phase 2 : renouvellement du F175 en F200 sur 1.168 ml	
SALLESPISSÉ	Route de Bonnut	Renouvellement et renforcement sur 1.216 ml d'un F125 en F150 avec reprise de 8 branchements	
<b>soit 3.744 ml renouvelés</b>			
<i>880 ml supprimés</i>			
et 61 branchements repris lors de ces travaux			

## 2.2 Extensions et renforcements du réseau pour répondre aux demandes d'urbanisme, améliorer les conditions de desserte des usagers et renouveler les ouvrages

### - Lien avec le programme de réfection de voirie :

COMMUNE	LIEU	NATURE
SERRES SAINTE MARIE	Ecole	Extension sur 51 ml d'un réseau d'eau potable avec reprise d'un branchement

- **Programme PEHD** : renouvellement en 2016 de 20 branchements en PEHD suite à des fuites. Prise en charge de 100% par le Syndicat. Cela représente avec une moyenne de 7 ml par branchement : 140 ml de DN25 (PVC ou PE100-RD)

**En conclusion** : 4.624 ml de conduites renouvelées ou supprimées en 2016 soit un taux de renouvellement de 0,91 % ce qui reste inférieur à l'objectif de renouvellement de 2%. Toutefois, 295.982,53 € HT ont également été investis en réhabilitation d'ouvrages (puits et réservoirs) ce qui équivaut financièrement au renouvellement de l'ordre de 2.960 ml de réseaux de dimensions moyennes comprises entre 53/63 et 100.

Pour mémoire :

Renouvellement	Linéaire (ml)	Pourcentage renouvelé
2007	6.607	1,34
2008	5.933	1,18
2009	4.871	0,96
2010	5.519	1,09
2011	7.841	1,52
2012	6.688	1,30
2013	3.092	0,60
2014	6.216	1,22
2015	2.324	0,46
2016	4.624	0,91

**P107.2 Taux moyen sur 5 ans = 0,90 %**



### 3. Travaux sur ouvrages

- Remplacement de l'échelle de cheminée au réservoir Poumata à ARTHEZ DE BEARN,
- Travaux de protection de la berge du puits P4,
- Etude de la cession du ballon pression de BONNUT.

### 4. PVR et extensions de réseau avec participation pour réseau

Néant

### 5. Protection du champ captant

- Enregistrement de servitudes à 95%,
- Réunion annuelle du comité de suivi le 21/07/2016,
- La gestion du plan d'action territorial sur le Gave de PAU a été transférée en 2013 au Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau : des actions d'accompagnement individuel des exploitants agricoles sont réalisées ainsi qu'une campagne de prélèvements mensuels,
- Suivi des pollutions sur l'eau pompée et traitée,
- Suivi d'analyses sur le PPCC suite à l'étude AQUAVALLEE d'EURALIS,
- Classement du puits P1 en captage prioritaire en raison d'une concentration élevée en nitrates malgré une baisse constante. L'aire d'alimentation du captage devra être déterminée (étude confiée à ANTEAGroup par l'Agence de l'Eau) et un plan d'actions mis en place dans le cadre du PAT.

**P108.3 = 80%**

### 6. Renouvellement de l'exploitant

En 2016, l'exploitant a consacré 16.920 € pour le programme contractuel de renouvellement et 179,39 € pour la garantie de continuité de service :

- 1.429,53 € pour les travaux de renouvellement divers sur les installations,
- 10.199,39 € pour les travaux de renouvellement divers sur les branchements,
- 5.470,66 € pour le renouvellement des 111 compteurs.

Site	Opérations réalisées
ARTIX-Usine d'ARTIX	Renouvellement neutralite 24 m <sup>3</sup>
ARTIX-Usine d'ARTIX	Renouvellement – pompe 1 haut service
ARTHEZ DE BEARN Compteur général	Renouvellement partiel du débitmètre
Compteur Bonnuit Bourg	Renouvellement - débitmètre
SERRES SAINTE MARIE-Reprise de Serres	Renouvellement – analyseur de chlore

De plus, l'exploitant a réalisé à la charge du Syndicat :

- Renouvellement de branchements PEHD pour 17.616,77 € HT.

## D PROGRAMME TRAVAUX 2017

### 1. Exploitation du service

- Mise en place d'un outil de supervision et de suivi permanent de la performance des réseaux d'eau sous forme d'avenant au contrat d'affermage,
- Lancement de la procédure de révision de l'arrêté préfectoral d'autorisation des captages en vue d'augmenter la capacité de prélèvement sur le puits P3,

- Poursuite de la pose de vannes de modulation de pression et des stabilisateurs de pression sur le réseau sur ARTIX, AUDEJOS, CASTILLON D'ARTHEZ, BEYRIE EN BEARN, MESPLEDE suite au schéma directeur,
- Pose de nouvelles vannes de sectionnement sur le réseau (ARTIX, CESCOU, LABASTIDE-MONREJEAU, LACADEE, MESPLEDE, SALLESPISE...),
- Déplacement d'une antenne dans un fossé à DOAZON,
- Réhabilitation d'un regard d'eau potable Chemin d'Aman à ARTHEZ DE BEARN,
- Installation d'une ventouse chemin du Lac à ARTIX.

## 2. Renouvellement et extensions des réseaux

### 2.1 Programmation liée au schéma directeur et aux besoins du service

COMMUNE	LIEU	NATURE	AUTRES
ARTHEZ DE BEARN	Rue Bergoué	Reprise de 6 branchements d'eau et suppression de 75 ml de PVC110/A80	
ARTIX	Rues Fourticot et Bie Cabe	Appel à projets – Phase 1 : renouvellement du F175 en F200 sur 600 ml	PROGRAMME 2017 coordination EU
CASTILLON D'ARTHEZ	Chemin Coutoulou	Renouvellement du réseau PE fuyard	
CESCOU	Chemin Courrau/Route des Maires/RD32 3	Appel à projets – Phase 4 : renouvellement du F100 en F150 sur 1655 ml	PROGRAMME 2018
CASTEIDE-CAMI	Route des Crêtes	Suppression d'un PVC63 sur 1.730 ml	
LABASTIDE-MONREJEAU	Chemin de la Mairie	Reprise de 2 branchements suite à un élargissement de la voie communale	
LABEYRIE	Chemin Domenjun	Suppression d'une canalisation fuyarde en double passant en domaine privé	
SALLESPISE	Chemins Loncouat et Castetbon	Bouchonnages canalisations PVC63 pour suppression réseau sur 210 ml	
SERRES SAINTES MARIE	RD 663	Appel à projets – Phase 2 : renouvellement du F175 en F200 sur 271 ml	PROGRAMME 2016 DECALE SUR 2017
SERRES SAINTES MARIE/CASTEIDE-CAMI/CESCOU	Chemins Coutoulou, Lartigau et d'Ascot	Appel à projets – Phase 3 : renouvellement du F100 en F150 sur 3290 ml	PROGRAMME 2017

### 2.2 Extensions et renforcements du réseau pour répondre aux demandes d'urbanisme et renouveler les ouvrages

Les programmes sont définis lors des réunions de travail sur les documents d'urbanisme. Actuellement des déplacements de conduites en privé ont été identifiés.

COMMUNE	LIEU	NATURE	AUTRES
SERRES SAINTES MARIE	Chemin Poulin	Extension sur 73 ml du réseau potable avec reprise d'un branchement en domaine privé	

## 3. Travaux sur ouvrages

- Mise en place d'un turbidimètre sur le puits P4,
- Mise en œuvre de la clôture définitive du puits P3,
- Mise en place d'une clôture autour du réservoir de Beyrie-en-Béarn,
- Cession du ballon pression de BONNUT,

- Travaux de sécurisation d'ouvrages AEP.

#### 4. Extensions de réseau avec participation et fonds de concours

COMMUNE	LIEU	NATURE	AUTRES
VIELLENAVE D'ARTHEZ	Lieu-dit Riquepeou	Extension en PVC63 sur 140 ml	Fonds de concours
VIELLENAVE D'ARTHEZ	Impasse Moulou	Extension en PVC63 sur 68 ml	Fonds de concours

#### 5. Protection du champ captant

- Animation du périmètre de protection du champ captant d'ARTIX : groupe de suivi et groupe de pilotage pour traiter des indemnisations agricoles,
- Suivi des pollutions sur l'eau pompée et traitée,
- Convention avec les coopératives présentes sur le périmètre et les agriculteurs pour modifier les pratiques (en lien avec l'étude AQUAVALLEE et dans le cadre du PAT),
- Entretien mécanique de la Renouée du Japon au puits P4.

### E LOI OUDIN

En 2016, le Syndicat a versé une subvention de 500 € à l'association Main dans la Main.

### F PROGRAMME PREVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT DE L'EXPLOITANT

En 2017, le fermier exploitant SUEZ a inscrit au programme prévisionnel de renouvellement : 9.211€.

## II En Assainissement Collectif :

### A- CONSTITUTION DE L'EXPLOITATION

#### 1. Préambule

L'assainissement collectif concerne désormais les communes d'ARTIX, ARTHEZ, BAIGTS DE BEARN, BOUMOURT, BONNUT, BOUGARBER, HAGETAUBIN, LABASTIDE CEZERACQ, SAULT DE NAVAILLES, SERRES Ste MARIE, URDES et VIELLENAVE D'ARTHEZ. Une petite extension de collecte existe sur LABASTIDE MONREJEAU dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités EUROLACQ II.

Les installations se composent :

- de **9 stations d'épuration** (Artix, Arthez de Béarn, Baigts de Béarn, Bonnut, Boumourt, Bougarber, Hagetaubin, Sault de Navailles et Urdes),
- de **37 postes de relevage** et 2 postes de mises en charge.

Au rapport annuel du délégataire pour 2016, le nombre d'abonnés est de **3.319 au 31.12.2016** et le volume assaini facturé est de **314.224 m<sup>3</sup>**.




Pour mémoire,







ANNEE	2004	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>VOLUME (m3)</b>	238.632	257.751	291.790	291.544*	279.367	304.239	285.532	325.184	314.224

\* SOURCE comptes d'affermage. Attention l'adhésion de BAIGTS concerne 182 abonnés et 15.000m<sup>3</sup>/an.

COMMUNE	NOMBRE d'ABONNES FACTURES 2014	NOMBRE d'ABONNES FACTURES 2015	NOMBRE d'ABONNES FACTURES 2015	VOLUME ASSUJETTI 2014	VOLUME ASSUJETTI 2015	VOLUME ASSUJETTI 2016
ARTHEZ	619	623	636	54.279	NC	NC
ARTIX	1.625	1.666	1.673	194.450	NC	NC
BAIGTS DE BEARN		182	189		NC	NC
BONNUT	27	27	27	2.910	NC	NC
BOUGARBER	163	167	172	14.129	NC	NC
BOUMOURT	5	5	5	466	NC	NC
HAGETAUBIN	25	25	25	2.408	NC	NC
LABASTIDE CEZERACQ	160	160	175	NR	NC	NC
SAULT DE NAVAILLES	215	218	218	NR	NC	NC
SERRES STE MARIE	126	131	133	11.549	NC	NC
URDES	26	26	33	2.103	NC	NC
VIELLENAVE	32	35	33	3.223	NC	NC
<b>TOTAL</b>	<b>3.023</b>	<b>3.265</b>	<b>3.319</b>	<b>285.532</b>	<b>325.154</b>	<b>314.224</b>

## 2. Stations d'épuration

9 STATIONS D'EPURATION	PHOTOS	Date de mise en service	Télésurveillance	Capacité	Filière
STEP d'Arthez de Béarn Arrêté Préfectoral du 11.10.2002 modifié par l'arrêté du 10/03/2014		1994	OUI	2 000 EH	Bassin séquentiel + lagune de finition  Lits plantés de roseaux pour les boues
STEP d'Artix Arrêté Préfectoral du 28.05.2003		1982	OUI	4 167 EH	Boues activées  Déshydratation des boues par table d'égouttage
STEP de Baigts de Béarn		2006	NON	400 EH	Lagunage naturel

STEP de Bonnut		2013	OUI	150 EH	Filtres plantés de roseaux
STEP de Bougarber Arrêté Préfectoral du 22.08.2000		2000	OUI	490 EH	Filtres plantés de roseaux
STEP de Boumourt Arrêté Préfectoral du 11.01.2008		2009	OUI	20 EH	Filtration sur fibres de coco
STEP d'Hagetaubin Arrêté Préfectoral du 20.04.2006		2006	OUI	180 EH	Filtres plantés de roseaux
STEP de Sault de Navailles Arrêté Préfectoral du 25.01.2010		2010	OUI	750 EH extensible à 1 200 EH	Boues activées + lits plantés de roseaux pour les boues
STEP d'Urdès		2009	OUI	150 EH	Cultures fixées

Les milieux récepteurs dans lesquels sont effectués les rejets sont connus à ce jour pour les neuf stations ainsi que les DO.

**Nombre de bilans d'autosurveillance : 25 bilans d'autosurveillance par l'exploitant, 15 bilans/visites réalisés par MATEMA.**

STEP	Nombre de bilans d'autosurveillance	Nombre de bilans / visites MATEMA
ARTHEZ	2	2
ARTIX	12	2
BAIGTS DE BEARN	2	2
BONNUT	1	2
BOUGARBER	2	1
BOUMOURT	0	0
HAGETAUBIN	1	2
SAULT DE NAVAILLES	4	2
URDES	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>15</b>

### 3- 39 stations de relèvement et deux postes sous pression

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de postes de relèvement par système d'assainissement et par commune ainsi que le linéaire de réseaux :

Système d'assainissement	Communes	Linéaire de réseau gravitaire (ml)	Postes de relèvement / mise en charge (*)
ARTIX/ LABASTIDE CEZERACQ / SERRES SAINTE MARIE	ARTIX	29.606,6RG 1.656,30RF 1.804,40RU 1.223ET 104TP	10
	LABASTIDE CEZERACQ	6.430,20RG 663,20RF 12,60TP	3
	LABASTIDE MONREJEAU	500,60RG 270,40RF	-
	SERRES SAINTE MARIE	5.302,9 0RG 574,20RF 5,90TP	4
ARTHEZ DE BEARN	ARTHEZ DE BEARN	16.089,60RG 4.289,50RF 1.110,00RU 424,70ET	10
ARTHEZ DE BEARN / HAGETAUBIN	HAGETAUBIN	1.867,4RG	0
	ARTHEZ DE BEARN	41,6RF 264,4ET	1
BAIGTS DE BEARN	BAIGTS DE BEARN	4.447,10RG 1.115,70RF 25,20TP	4
BOUGARBER / VIELLENAVE	BOUGARBER	5.391,70RG 1.671,00RF 21,20TP	3
	VIELLENAVE	1.525RG 772,20RF 393,40ET 31,00TP	2
BONNUT	BONNUT	840,4RG 91,20RF	1
BOUMOURT	BOUMOURT	104,4RG 13,50RF	0
SAULT DE NAVAILLES	SAULT DE NAVAILLES	4.010,10RG 254 ,90RF 147,20RU	1
URDES	URDES	1.302,50RG 165,30ET	
<b>TOTAL</b>		<b>94.564</b>	<b>39</b>

- RG = réseau gravitaire, RF= réseau de refoulement, RU = réseau unitaire, ET= conduite rejet, TP = trop plein.

Le tableau ci-dessous détaille les caractéristiques des 39 postes de relèvement :

<b>39 POSTES DE RELEVEMENT ET MISE EN CHARGE</b>	<b>Commune</b>	<b>Date de mise en service</b>	<b>Capacité de pompage P1 (m<sup>3</sup>/h)</b>	<b>Capacité de pompage P2 (m<sup>3</sup>/h)</b>	<b>Télésurveillance</b>
PR CHEMIN DE LESQUIRE	ARTHEZ DE BEARN	2002	9.9	10.3	OUI
PR CHEMIN DE RONDE ROUBIT	ARTHEZ DE BEARN	1993	-	3.5	OUI
PR CHEMIN DISERANE	ARTHEZ DE BEARN	2005	20	20	OUI
PR CHEMIN DU BOSC	ARTHEZ DE BEARN	2006	15	15	OUI
PR CHEMIN DU CANAILLOU	ARTHEZ DE BEARN	2006	21,5	21,5	OUI
PR ETABLISSEMENTS LACADEE	ARTHEZ DE BEARN	1993	7,50	7,50	OUI
PMC ARROUZETTE	ARTHEZ DE BEARN	1993	-	-	NON
PR ROUTE DE LACQ « La Geüle »	ARTHEZ DE BEARN	2008			OUI
PMC STADE	ARTHEZ DE BEARN	1993	-	-	NON
PR COLLEGE	ARTHEZ DE BEARN	2003	<b>13</b>	13	NON
PR HLM RESIDENCE MORGANE	ARTIX	1992	30	30	OUI
PR LES TILLEULS	ARTIX	2010	28	28	OUI
PR QUARTIER BERGES	ARTIX	2000	15	15	OUI
PR RUE DE CHOURRUT	ARTIX	2006	8,6	8,6	OUI
PR LA GARE	ARTIX	1993 <i>Réhabilité 2010</i>	20	20	OUI
PR RUE DE LARRECQ	ARTIX	1990	16.3	-	OUI
PR LA CHENERAIE	ARTIX	2011	22.1	22.3	OUI



<b>39 POSTES DE RELEVEMENT ET MISE EN CHARGE</b>	<b>Commune</b>	<i>Date de mise en service</i>	<b>Capacité de pompage P1 (m³/h)</b>	<b>Capacité de pompage P2 (m³/h)</b>	<b>Télesurveillance</b>
PR ZONE MARCEL DASSAULT	ARTIX	1980	18.0	15.7	OUI
PR BARADAT	ARTIX	2011	49.9	48.1	OUI
PR BABY	ARTIX	2015	14,10	14,10	OUI
PR ancienne STEP	BAIGTS DE BEARN		11.10	10.7	OUI
PR Amicale Laïque	BAIGTS DE BEARN		6	6	OUI
PR Urbistando	BAIGTS DE BEARN				OUI
PR Arriou de Lous	BAIGTS DE BEARN		6.3	6.3	OUI
PR ECOLE	BONNUT	2013	7.3	8.6	OUI
PR CHEMIN DOURROU	BOUGARBER	2007	7	7.0	OUI
PR RANQUE	BOUGARBER	2000 <i>réhabilité en 2014</i>	20	20	OUI
PR CHEMIN LAULHERE	BOUGARBER	2002	8,5	8,5	OUI
PR N'HAUX / CASTAGNOUS	HAGETAUBIN	2013	31.8	31.8	OUI
PR CARREROT DE LA FORGE	LABASTIDE CEZERACQ	2009	24	24	OUI
PR CHEMIN BURET	LABASTIDE CEZERACQ	2006	12	12	OUI
PR LOTISSEMENT BORDENAVE	LABASTIDE CEZERACQ	2001	26,50	26,50	OUI
PR LOTISSEMENT LE LUY	SAULT DE NAVAILLES	2011	20.3	19.9	OUI
PR EDENIALES	SERRES SAINTE MARIE	2011	8.9	8.7	OUI
PR FOURTICOT	SERRES SAINTE MARIE	1992	24.0	-	OUI
PR PIC DU MIDI	SERRES SAINTE MARIE	2010	13	13	OUI

39 POSTES DE RELEVEMENT ET MISE EN CHARGE	Commune	Date de mise en service	Capacité de pompage	Capacité de pompage	Télésurveillance
			P1 (m <sup>3</sup> /h)	P2 (m <sup>3</sup> /h)	
PR QUARTIER ECOLE	SERRES SAINTE MARIE	2001	14.5	-	OUI
PR ROUTE DE BOUGARBER « Sources »	VIELLENAVE D'ARTHEZ	2008	6.2	5.4	OUI
PR ROUTE DU PONT TAULAT	VIELLENAVE D'ARTHEZ	2010	7.6	7.8	OUI

#### 4- Réseaux et équipements

RESEAUX ET EQUIPEMENTS DE RESEAUX	Nombre
Branchements	3.247
Avaloirs	-
Déversoirs d'orage + trop-plein	21
Regards visitables	2.275
Linéaire de réseaux Unitaires	<b>3.061,60ml</b>

La mise à jour de la cartographie du réseau en 2016, l'intégration de travaux neufs, ainsi que le schéma directeur expliquent l'augmentation du linéaire arrêté à 94.564ml (refoulement et trop-plein compris).

En 2016 :

- 1.091,00 ml de réseaux ont été inspectés par ITV (soit 1,16%),
- 7.862,97 ml de réseaux ont été curés,
- le nombre d'opérations de débouchage :
  - de branchements : 7
  - de réseaux : 7.

#### 5- Résultats techniques

La **consommation** totale d'énergie a été de 337.600 kWh en 2016 (335.580 kWh en 2015) dont :

- 50.034 kWh pour les postes de refoulement,
- 287.566 kWh pour les stations d'épuration.

STATION	kWh 2014	kWh 2015	kWh 2016
ARTHEZ	31.732	63.614	82.160
ARTIX	109.029	134.544	133.439
BAIGTS	PAS D'ELECTRICITE	PAS D'ELECTRICITE	PAS D'ELECTRICITE
BONNUT	PAS D'ELECTRICITE	PAS D'ELECTRICITE	PAS D'ELECTRICITE
BOUGARBER	PAS D'ELECTRICITE	PAS D'ELECTRICITE	PAS D'ELECTRICITE

BOUMOURT	175	568	238
URDES	6.180	10.912	4.919
HAGETAUBIN	-	689	1.318
SAULT DE NAVAILLES	58.517	59.759	64.395
<b>TOTAL</b>	<b>205.633</b>	<b>270.086</b>	<b>287.566</b>

Plusieurs postes de refoulement ont une consommation en électricité qui a dépassé 1.000 kWh durant l'année notamment les deux postes entrée station:

- Ranque à BOUGARBER : 8.280 (8.046 en 2015)
- Ancienne STEP BAIGTS : 8.990 (12.283 en 2015)

Un suivi mensuel des données de télégestion des postes montre des dysfonctionnements et des recherches d'eaux claires parasites doivent être axées sur les secteurs en amont de ces postes. Ces recherches doivent également être axées sur le Dallot d'ARTIX et le secteur du porche à BOUGARBER.

- Volumes traités ou by passés

STATION	VOLUME ENTREE + BYPASS (m <sup>3</sup> ) A3+A2	VOLUME ENTREE (m <sup>3</sup> ) A3	VOLUME BY PASSE (m <sup>3</sup> ) A2	PLUVIOMETRIE (mm/an)
ARTIX	400.242	288.667	111.575	922
ARTHEZ	85.650	85.650	0	819
BAIGTS	<i>inconnu</i>	<i>inconnu</i>	<i>inconnu</i>	
BONNUT	2.447	2.447		901
BOUGARBER	128.977	128.977		1.141
BOUMOURT	295	296		1.141
HAGETAUBIN	15.499	15.500		807
SAULT DE NAVAILLES	77.704	77.262	442	929
URDES	<i>inconnu</i>	<i>inconnu</i>	<i>inconnu</i>	942

- Boues : 90,80 Tonnes de Matières Sèches ont été produites sur les STEP suivantes et épandues selon des plans d'épandage approuvés (76.2 t de MS pour la STEP d'ARTIX et 16.45 t MS pour la STEP d'ARTHEZ). Pas d'épandage à SAULT en 2016.

NOM	Volume produit en m <sup>3</sup>	Siccité moyenne	Matières Sèches en Tonnes
Station ARTIX	4.545,80	1,1 %	47,80
Station ARTHEZ	5.550,30	4,5 %	24,90
Station de SAULT	5.118,30	3,5 %	18,10

Les sous-produits ont été évacués ainsi :

	REFUS DE GRILLE En kg		SABLES En m <sup>3</sup>		GRAISSES En m <sup>3</sup>	
	Volume	D	Volume	D	Volume	D
<b>SOUS PRODUITS</b>	2.700,20	ISDND	38	ISDND	11,50	Unité de traitement

(D) = destination

- La conformité des ouvrages est la suivante :

NOM	Evaluation DDTM/ directive ERU
Station ARTIX	Non conforme
Station ARTHEZ	Conforme
Station de BONNUT	Conforme

Station de BOUGARBER	Conforme
Station de BOUMOURT	Conforme
Station d'HAGETAUBIN	Conforme
Station de SAULT	Conforme
Station d'URDES	Conforme

## B- PROGRAMME TRAVAUX 2016

### 1- Etudes

- Conclusion du schéma directeur d'assainissement tranche ferme,
- Recherche d'eaux claires parasites : plan d'actions à partir des suivis mensuels des postes et des stations,
- Instruction des demandes d'urbanisme dont 80 demandes de certificats d'urbanisme/déclaration préalable/permis d'aménager (CU/DP/PA) et 50 demandes de permis de construire (PC).
- Contrôle de raccordement :

TYPE DE CONTROLE	SUEZ	SIATC
NEUF	12	6
EXTENSION	-	50
POLICE DES BRANCHEMENTS	-	56

### 2- Travaux

COMMUNE	RENOUVELLEMENT	EXTENSIONS	AUTRES
ARTIX	Dalot : pose de deux conduites sur 93 ml en PP 160 et sur 23 ml en PVC 160.	Avenue des Pyrénées : 64 ml en PVC DN 200 posés par l'aménageur pour raccorder un lotissement	Reprise de regards au secteur Dassault et pose de 3 ml de réseau en PVC 200 mm
ARTIX	Route de Cescau : 320 ml PVC DN 200 + 7 reprises de branchements		Réhabilitation STEP 7.000 EH
ARTIX	Rue du Galupé : 210 ml en PVC DN 200 + 5 reprises de branchements		
ARTIX	Rue Jean Monnet : 3 ml PVC DN 200		
URDES		Secteur des logements sociaux de l'ancienne école : 135 ml en PVC DN 200 + création de 5 de branchements	
SAULT DE NAVAILLES			STEP travaux d'agrandissement

## C- GARANTIE DE RENOUVELLEMENT en 2016

. 20.751,42 € ont été consacrés par l'exploitant au renouvellement.

## D- PROGRAMME TRAVAUX 2017

### 1- Etudes

- Diagnostic des raccordements des privés sur BOUGARBER ;

- Recherche d'eaux claires parasites : plan d'actions établi notamment suite à la sectorisation issue de l'exploitation des données de la télégestion des postes de relevage et du schéma directeur.
- Etude de mise en place d'un déversoir d'orage secteur Bouheben Dufau à ARTIX.

## 2- Travaux

COMMUNE	RENOUVELLEMENT	EXTENSION	AUTRES
<b>ARTIX</b>	Plateau : - avenue de SUZON 198 ml en PVC DN 200 mm + reprises de 3 branchements + Chemisage DN 250 mm sur 111 ml + 3 manchettes DN 200 mm impasse des Colchiques + chemisage DN 200 mm sur 23 ml impasse des Primevères + 1 manchette DN 200 mm - rue du Fourticot 107 ml de PVC DN 200 mm + 3 branchements + chemisage DN 200 mm sur 141 ml - avenue des Fleurs : 415 ml en DN 200 PVC + 13 reprises de branchements + réparation rue des Lys + chemisage DN 200 mm sur 62 ml impasse des Bruyères, 132 ml rue des Roses, 84 ml impasse du Jasmin, 81 ml impasse des Magnolias, 52 ml impasse des Glycines + 2 manchettes impasse des Oeillets		Réhabilitation STEP 7.000 EH  Reprise des branchements publics (piscine+tribunes du stade+foyer rugby) + 1 PR
<b>BOUGARBER</b>		Impasse Lauhères 64 ml en PVC DN 200 + 15 ml en DN160 + création de 2 branchements	
<b>LABASTIDE CEZERACQ</b>		Chemin du Presbytère : 75 ml PVC DN 200 + création de 3 branchements	
<b>SAULT DE NAVAILLES</b>		Secteur Baubion : 545 ml en PVC DN 200 + création de 23 branchements + 1 PR et 160 ml de réseau pression en DN 90 PVC	
<b>SAULT DE NAVAILLES</b>	Chemin de la Digue : 137 ml en fonte DN 300 + reprise d'un branchement		
<b>LABASTIDE MONREJEAU</b>			Passage sous l'A64

## E- MISE EN SEPARATIF DE RESEAUX EN DOMAINE PRIVE

Le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons a signé pour trois ans une convention avec l'AGENCE de l'EAU pour réaliser des travaux de mise en séparatif en domaine privé de réseaux d'eaux usées et eaux pluviales afin de réduire les eaux claires parasites dans le réseau public.

### III En Assainissement non Collectif :

#### A- LE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons a mis en place, dès 1997, un service public d'assainissement non collectif.

Ce service englobe :

- le **contrôle technique** de l'assainissement non collectif
  - Contrôle de conception : définition de la filière d'assainissement à mettre en place dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme
  - Contrôle de réalisation : vérification de la conformité des travaux
  - Contrôle de fonctionnement : vérification du bon fonctionnement de l'installation et de l'entretien régulier des ouvrages
- des **services facultatifs** subordonnés à l'adhésion de l'usager :
  - Entretien des systèmes d'assainissement non collectif
  - Réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif

Lors de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement, un premier contrôle a permis de dresser l'inventaire et de réaliser un diagnostic de l'ensemble des installations du Syndicat.

Nombre d'installations répertoriées en 2016 : **4.006**.

#### 1- Le Contrôle Technique

##### - Le contrôle de fonctionnement

Un contrôle "terrain" est effectué **une fois tous les quatre ans** chez chaque particulier, quelle que soit la filière. Depuis le 1<sup>er</sup>/01/2014, le Syndicat assure en interne ce contrôle qui était auparavant confié à un prestataire.

Compte tenu des installations identifiées, on a estimé, pour une périodicité de quatre ans, à 900 environ, le nombre de contrôles de fonctionnement à réaliser annuellement.

La liste des interventions effectuées et à effectuer sur l'ensemble du territoire du Syndicat est fournie ci-dessous :

Tableau : Assainissement non collectif - Contrôle de fonctionnement

ANNEE	AQUALIS	SAUR	SYNDICAT
<b>CONTROLE 2 - APRES DIAGNOSTIC INITIAL 1998-2001</b>			
1998	LABASTIDE-CEZERACQ LABASTIDE MONREJEAU VIELLENAVE d'ARTHEZ	ARTHEZ DE BEARN LACQ (Quartier Audejos)	
1999	BOUGARBER SERRES STE MARIE BEYRIE EN BEARN	ARTIX ARNOS BONNUT	
2000	CESCAU CASTEIDE CAMI CASTILLON D'ARTHEZ	BALANSUN MESPLEDE /BOUMOURT DOAZON	CASTEIDE CANDAU  ST MEDARD
2001	URDES SALLESPISSE	HAGETAUBIN LABEYRIE / LACADEE SAINT GIRONS	

<b>CONTROLE 3 - PERIODE 2002-2005</b>			
<b>2002</b>	CASTEIDE CANDAU LABASTIDE-CEZERACQ LABASTIDE MONREJEAU VIELLENAVE d'ARTHEZ	ARTHEZ DE BEARN LACQ (Quartier Audejos) ST MEDARD	
<b>2003</b>	SERRES STE MARIE BEYRIE EN BEARN ARTIX ARNOS	BONNUT	BOUGARBER
<b>2004</b>	CASTEIDE CAMI CASTILLON D'ARTHEZ ST MEDARD	BALANSUN MESPLEDE /BOUMOURT DOAZON	CESCAU
<b>2005</b>	HAGETAUBIN LABEYRIE / MOMAS / DENGUIN	URDES LACADEE SAINT GIRONS	SALLESPISSE
<b>CONTROLE 4 - PERIODE 2006-2009 par AQUALIS</b>			
<b>2006</b>	ARTHEZ DE BEARN LACQ (Quartier Audejos) CASTEIDE CANDAU LABASTIDE-CEZERACQ LABASTIDE MONREJEAU VIELLENAVE d'ARTHEZ	<b>2008</b>	BALANSUN MESPLEDE /BOUMOURT DOAZON CASTEIDE CAMI CASTILLON D'ARTHEZ ST MEDARD CESCAU
<b>2007</b>	SERRES STE MARIE BEYRIE EN BEARN ARTIX ARNOS BONNUT BOUGARBER	<b>2009</b>	HAGETAUBIN LABEYRIE / MOMAS / DENGUIN URDES LACADEE SAINT GIRONS SALLESPISSE
<b>CONTROLE 5 - PERIODE 2010-2013 par SAUR</b>			
<b>2010</b>	ARTHEZ DE BEARN LACQ (Quartier Audejos) CASTEIDE CANDAU LABASTIDE-CEZERACQ LABASTIDE MONREJEAU VIELLENAVE d'ARTHEZ	<b>2012</b>	BALANSUN MESPLEDE /BOUMOURT DOAZON CASTEIDE CAMI CASTILLON D'ARTHEZ ST MEDARD CESCAU
<b>2011</b>	ARNOS ARTIX BAIGTS DE BEARN BEYRIE EN BEARN BONNUT BOUGARBER SERRES SAINTE MARIE	<b>2013</b>	HAGETAUBIN LABEYRIE / MOMAS / DENGUIN URDES LACADEE SAINT GIRONS SALLESPISSE SAULT DE NAVAILLES
<b>CONTROLE 6 - PERIODE 2014-2017 par le Syndicat</b>			
<b>2014</b>	ARTHEZ DE BEARN LACQ (Quartier Audejos) CASTEIDE CANDAU LABASTIDE-CEZERACQ LABASTIDE MONREJEAU VIELLENAVE d'ARTHEZ	<b>2016</b>	BALANSUN MESPLEDE /BOUMOURT DOAZON CASTEIDE CAMI CASTILLON D'ARTHEZ ST MEDARD CESCAU
<b>2015</b>	ARNOS ARTIX BAIGTS DE BEARN BEYRIE EN BEARN BONNUT BOUGARBER SERRES SAINTE MARIE	<b>2017</b>	HAGETAUBIN LABEYRIE / MOMAS / DENGUIN URDES LACADEE SAINT GIRONS SALLESPISSE

Pour un lissage de l'activité, la commune de SAULT DE NAVAILLES sera contrôlée début 2018.



## - **Contrôle de réalisation**

Le contrôle de la bonne exécution des ouvrages nouvellement créés ou réhabilités, est effectué pour vérifier la bonne réalisation et la conformité du dispositif par rapport à l'avis technique émis par le Syndicat dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

## - **Contrôle de conception**

Lors des demandes d'urbanisme, le Syndicat émet un avis en matière d'assainissement non collectif et définit la filière à mettre en place. Dans le cadre de l'instruction de demandes d'actes d'urbanisme sur des parcelles non comprises dans la carte d'aptitude des sols, ou pour des terrains présentant des contraintes particulières, il est nécessaire de réaliser une étude de sol à la parcelle. Cette étude permet de définir la filière d'assainissement non collectif à mettre en place.

La définition des possibilités réelles d'assainissement répond à l'analyse de deux critères :

- la sensibilité de l'environnement
- la capacité naturelle du sol à épurer.

Cette étude de sol peut être réalisée, après accord du propriétaire, par le bureau d'études MPE, avec lequel le Syndicat a signé un marché de prestations de service depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée de 3 ans. Elle est à la charge du pétitionnaire. A partir de 2017 le Syndicat ne disposera plus de marché. Les usagers choisiront leur bureau d'études.

Par ailleurs, depuis le 01/01/2014, le Syndicat réalise en interne des études de sol sur des secteurs ayant déjà été étudiés afin d'affiner le choix de la filière à mettre en place et son dimensionnement.

## **2- L'Entretien**

La réglementation en matière d'assainissement non collectif impose aux communes de vérifier " la réalisation périodique des vidanges et l'entretien des dispositifs de dégraissage".

La commune peut, cependant, mettre en place le service d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif à la charge de l'utilisateur.

Le Syndicat a ainsi procédé à une consultation auprès d'entreprises qualifiées pour un marché de prestations de service d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif. L'entreprise retenue est EURL PREBENDE ASSAINISSEMENT. Le marché a été conclu en janvier 2016 pour une durée de 3 ans à prix fixe : 2016.2017.2018.

### Coordonnées :

EURL PREBENDE ASSAINISSEMENT :  
77 avenue des Lilas  
64000 PAU

Téléphone : 05.59.33.01.83

Cette prestation de service porte sur :

- la vidange des fosses et bacs dégraisseurs ;
- le curage hydrodynamique et nettoyage des canalisations des systèmes de traitement ;
- le transport des matières de vidange ;
- le dépotage des matières de vidange sur un lieu approprié conformément aux dispositions réglementaires.

Les interventions de l'entreprise sont organisées dans le cadre de tournées programmées « entretien périodique » ou ponctuellement à la demande de l'occupant ou du Syndicat.

Le programme de vidange et d'entretien est défini à partir du contrôle de fonctionnement réalisé une fois tous les quatre ans sur chaque installation.

L'utilisateur doit adhérer au Syndicat par le biais d'une convention spécifique pour bénéficier de ce service.

### 3- Les Réhabilitations

Le Syndicat propose à l'ensemble des propriétaires dont l'installation a été jugée non conforme avec une obligation de travaux dans les 4 ans, de la réhabiliter par son intermédiaire. En 2016, le Syndicat bénéficiait de subventions à hauteur de 4.200 € TTC de l'Agence de l'Eau (si cumul des subventions inférieur à 80 % du montant des travaux),

A titre indicatif, en 2016, pour une réhabilitation d'un coût de **9.000 € TTC** (TVA à 10 %)

Financement d'une réhabilitation	En EUROS	%
Aide de l'Agence de l'Eau	4.200	46,67
Charge financière restant à la charge du propriétaire	4.800	53,33

La *coordination technique et financière* des travaux de réhabilitation par le Syndicat permet de satisfaire deux objectifs :

- promouvoir l'image de l'assainissement non collectif auprès des usagers,
- sensibiliser l'utilisateur sur les insuffisances constatées en matière d'assainissement et y remédier par l'engagement de travaux de réhabilitation.

## B- PROGRAMME TRAVAUX 2016

### 1. Le contrôle de fonctionnement

Contrôle périodique de fonctionnement : 8 communes ont été contrôlées en 2016, il s'agit de :

Commune	Installations ANC recensées		Contrôles réalisés		Installations n'ayant pas pu être contrôlées		Refus de contrôle	
	nombre		nombre	%	nombre	%	nombre	%
BALANSUN	123		112	91,10	10	8,10	1	0,8
BOUMOURT	64		58	90,60	6	9,40	0	0
CASTEIDE CAMI	99		89	89,90	10	10,1	0	0
CASTILLON D'ARTHEZ	134		122	91,00	12	9,00	0	0
CESCAU	217		209	96,3,	8	3,70	0	0
DOAZON	91		85	93,40	6	6,60	0	0
MESPLEDE	154		142	92,20	12	7,80	0	0
ST MEDARD	96		85	88,50	11	11,5	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>978</b>		<b>902</b>	<b>92,20</b>	<b>75</b>	<b>7,70</b>	<b>1</b>	<b>0,1</b>

Commune	Installations conformes		Installations non-conformes avec obligation de travaux dans 1 an si vente		Installations non-conformes avec obligation de travaux dans les 4 ans ou 1 an si vente		Installations non-conformes avec mise en demeure de réaliser les travaux	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
BALANSUN	64	57,1	26	23,2	20	17,9	2	1,8
BOUMOURT	32	55,2	15	25,9	11	19,0	0	0
CASTEIDE CAMI	71	79,8	17	19,1	1	1,10	0	0
CASTILLON D'ARTHEZ	85	69,7	28	23,0	9	7,40	0	0
CESCAU	150	71,7	34	16,3	25	12,00	0	0
DOAZON	48	56,5	26	30,6	10	11,80	1	1,20
MESPLEDE	62	43,7	31	21,8	47	33,10	2	1,40
ST MEDARD	26	30,6	26	30,6	33	38,80	0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>538</b>	<b>59,60</b>	<b>203</b>	<b>22,50</b>	<b>156</b>	<b>17,30</b>	<b>5</b>	<b>0,60</b>

Le taux de conformité des contrôles effectués en 2016 sur ces communes est de 59.6 %.

Il faut noter que depuis le 1er juillet 2012, l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif a clarifié et harmonisé les méthodes d'évaluation de la conformité des installations en précisant pour les installations non-conformes les délais de réalisation des travaux en fonction du niveau de danger ou risque constaté.

Pour renseigner l'indicateur de performance **P 301.3** qui correspond au taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif, ont été prises en compte les installations contrôlées en 2016 (voir tableau ci-dessus), 2015, 2014 et 2013. Cet indicateur correspond au ratio du nombre d'installations conformes et non conformes mais ne représentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement sur le nombre total d'installations contrôlées.

*Remarque : En ne comptabilisant que les installations conformes (ratio du nombre d'installations sur le nombre total d'installations contrôlées), le taux de conformité serait de 48 %.*

<b>Contrôles 1 an après réalisation</b>	
Sur les 8 communes contrôlées en 2016 (*)	13
Sur le reste du syndicat	26
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>

(\*) Chiffre comptabilisé dans les 902 contrôles réalisés en 2016 (tableau des contrôles périodiques)

## **2. Le contrôle de conception et de réalisation**

Au niveau de la **conception**, le Syndicat a instruit :

<b>ANNEE</b>	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Demandes de Certificats d'Urbanisme et de Déclaration préalable	241	211	214	223	159	167	153	163	133	138	225	171
Demandes de Permis de Construire (PC)	130	182	123	123	169	117	114	103	90	93	133	149
Demande de permis d'aménager			0	2	2	2	0	0	1	0	4	2
Etude de sol à la parcelle Prestataire extérieur	59	48	66	43	24	42	44	55	36	19	26	27
Tests de perméabilité (forfait 2 tests) Prestataire extérieur	16	12	8	4	8	10	9	9	1	0	0	0
Etude de sol / Tests de perméabilité en interne										16	16	16

Au niveau du **contrôle de réalisation**, le Syndicat a contrôlé :

<b>ANNEE</b>	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Installations neuves	44	63	59	40	90	127	75	62	77	68	50	56	40	47
Installations réhabilitées	8	24	7	3	10	18	11	16	12	12	21	15	24	34
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>87</b>	<b>66</b>	<b>43</b>	<b>100</b>	<b>145</b>	<b>86</b>	<b>78</b>	<b>89</b>	<b>80</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>64</b>	<b>81</b>

## **3. Entretien**

Suite à la réalisation des contrôles de fonctionnement, les fiches des contrôles avec les préconisations de vidanges sont transmises au prestataire qui réalise les opérations d'entretien afin qu'il puisse organiser ses tournées sur le Syndicat.

Exemples de tarifs d'entretien :

<b>LIBELLE</b>	<b>OPERATIONS PROGRAMMEES</b>	<b>INTERVENTION EN URGENCE</b>
<i>TVA à 10% au 1.1.2016</i>	<b>En € TTC</b>	<b>En € TTC</b>
Vidange séparateurs à graisses V > 200 litres	88,00	99,00
Vidange fosse septique 1500 litres	113,30 *	126,50
Vidange fosse septique entre 2.501 et 4.999 litres	129,80 *	154,00
Vidange fosse septique entre 5.000 et 7.999 litres	145,20 *	181,50
Curage des canalisations du système de traitement	44,00	44,00

\* séparateur à graisse inclus.

L'état suivant montre les interventions de ce service de 1999 à 2016 :

ANNEE	NOMBRE DE VIDANGES	ANNEE	NOMBRE DE VIDANGES
1999	101	2008	138
2000	155	2009	116
2001	118	2010	148
2002	110	2011	154
2003	127	2012	128
2004	140	2013	155
2005	178	2014	148
2006	143	2015	146
2007	159	2016	157

#### 4. Les réhabilitations

Depuis la mise en place du service, **205 réhabilitations ont été réalisées sous coordination technique et financière du Syndicat**. Or, des particuliers effectuent des travaux d'amélioration d'une partie ou de la totalité des installations sans financement de l'Agence de l'Eau et ou du Conseil Départemental. Ces travaux donnent obligatoirement lieu à une validation du projet en amont, un suivi lors de la mise aux normes et un contrôle de réalisation est effectué.

Le tableau ci-dessous liste les réhabilitations ayant bénéficié de financement public.

ANNEE	NOMBRE DE REHABILITATIONS PAR LE SYNDICAT	ANNEE	NOMBRE DE REHABILITATIONS PAR LE SYNDICAT
1999	32	2008	6
2000	26	2009	5
2001	26	2010	7
2002	14	2011	3
2003	12	2012	1
2004	19	2013	6
2005	12	2014	1
2006	3	2015	8
2007	8	2016	16

#### 5. Station de dépotage des matières de vidange

Dans le cadre de sa mission de gestion de l'assainissement non collectif, le Syndicat a réalisé une **unité de dépotage** des matières de vidange. Cet ouvrage a été implanté dans l'enceinte de la station de traitement d'Arthez de Béarn, qui est le site le plus centralisé du Syndicat.

L'unité de traitement des matières de vidange comprend :

- une fosse de réception des produits de dépotage de capacité 10 m<sup>3</sup>
- une fosse de stockage des produits pouvant être traités sur la filière d'épuration et de capacité 20 m<sup>3</sup>
- une unité de désodorisation à charbon actif des deux fosses
- un dispositif d'accès à l'installation pour les camions de vidange avec systèmes de comptabilisation des volumes déversés et de contrôle de la qualité des effluents.

Les effluents débarrassés de leurs boues rejoignent ensuite le cycle classique de traitement. Ils sont renvoyés, en période creuse, en tête de la station d'épuration.

#### 6. Documents d'urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration et/ou de la révision des documents d'urbanisme des communes membres, le Syndicat finance des études de sols sur des secteurs définis afin de

déterminer les capacités d'épuration des sols. Par ailleurs, les données de ces études complémentaires permettent une mise à jour des cartes d'aptitudes des sols existantes. Ces cartes d'aptitudes des sols sont en saisie permanente pour un suivi par l'intermédiaire du SIG. En effet, aucun outil n'existant en informatique jusqu'alors, les agents mettaient à jour la carte papier et suivaient les données de perméabilité sous forme de tableur excel.

## 7. **Diagnostiques assainissement dans le cadre de vente**

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) a anticipé au 1er janvier 2011 l'obligation prévue au V de l'article 102 de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, pour les vendeurs d'immeubles équipés d'un assainissement non collectif, de délivrer un diagnostic de cette installation lors de la vente dudit immeuble.

Ce diagnostic doit être daté de moins 3 ans précédant la signature de l'acte de vente. En absence de diagnostic de moins de 3 ans, il peut être réalisé par les agents : le coût est alors de 200€ à la charge du vendeur. La demande doit être formulée par écrit.

Lorsque l'installation est jugée non conforme, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an pour réaliser les travaux de mise en conformité. Le Syndicat devra être saisi pour valider le projet et établir un contrôle de réalisation.

En 2016, le Syndicat a réalisé **26 diagnostics** assainissement préalablement à des ventes. (10 en 2015).

## 8. **Actualisation du schéma directeur**

En 2016, le Syndicat a lancé la phase 2 de son schéma directeur d'assainissement sur les communes ne disposant pas de dispositif d'assainissement collectif.

# B- PROGRAMME TRAVAUX 2017

## 1. **Contrôle de réalisation**

Le nombre de contrôles est fonction de l'urbanisation au sein des communes.

## 2. **Contrôle de fonctionnement**

Ce sont **1.044 contrôles** qui seront réalisés par les agents du syndicat en 2017 :

Année	SIATC
2017	HAGETAUBIN : 235 contrôles LABEYRIE : 45 contrôles LACADEE : 59 contrôles MOMAS : 211 contrôles DENGUIN : 64 contrôles URDES : 94 contrôles ST GIRONS : 75 contrôles SALLEPISSE : 261 contrôles

De plus, les habitations neuves dont le contrôle de réalisation a été effectué en 2016 seront contrôlées en 2017. **Les contrôles qui ne peuvent être effectués (absence de l'usager) font dorénavant l'objet d'un constat d'absence après une deuxième relance.**

### 3. Entretien

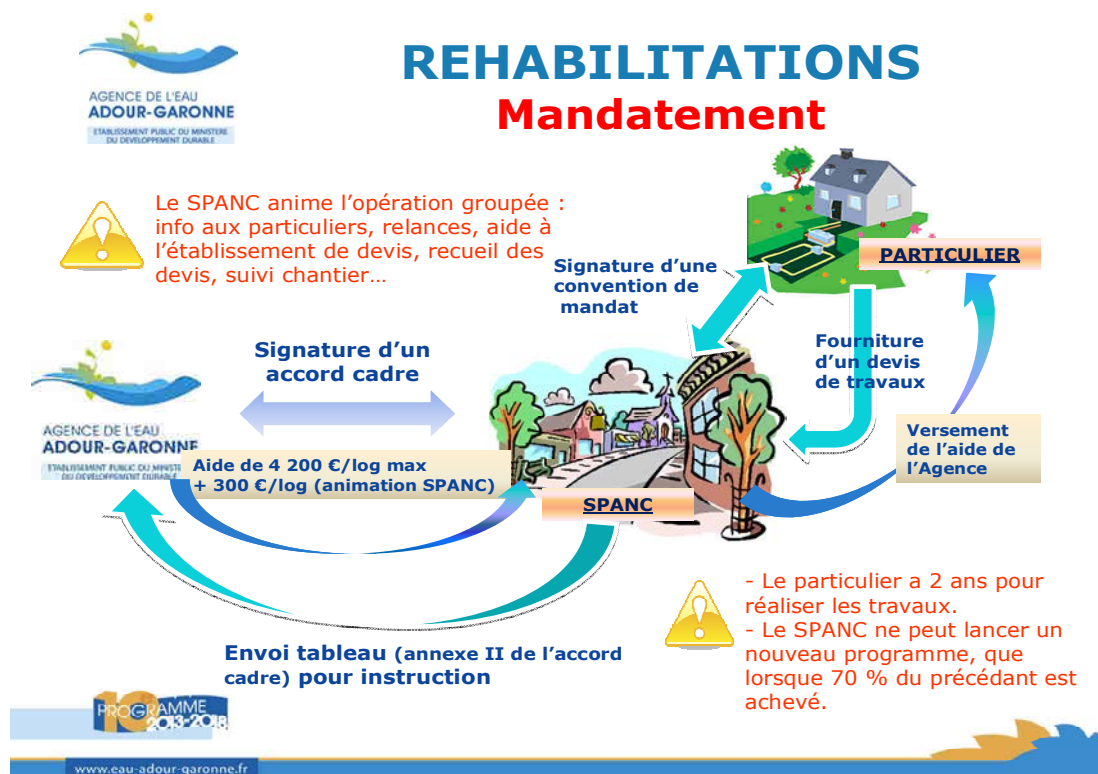
Le programme 2017 est établi à partir des résultats des contrôles de fonctionnement réalisés en 2016, 2015, 2014.

Fin 2013, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a supprimé la bonification sur le montant de ses aides pour les contrôles de conception/réalisation et les contrôles de fonctionnement lorsque le SPANC assure la compétence entretien. En revanche, **une prime d'accompagnement renforcé à l'entretien** a été instaurée.

### 4. Réhabilitation

En 2014, le Syndicat a décidé d'opter pour le mandatement pour la réalisation des réhabilitations subventionnées. En effet, l'Agence de l'Eau a proposé comme alternative à la maîtrise d'ouvrage publique de mettre en place des conventions de mandat entre particuliers et SPANCs. Ainsi, le particulier s'approprie son projet de réhabilitation, il peut consulter directement les entreprises et le SPANC lui reverse la subvention de l'Agence de l'Eau si les travaux sont conformes. Un accord cadre avec l'Agence de l'Eau a été signé en 2014 avec une programmation sur 3 ans : en 2014, 10 réhabilitations sont prévues, 15 étaient prévues sur 2015 et également 15 en 2016. Compte tenu des délais d'instruction, les travaux seront décalés d'un an. De ce fait, les 10 réhabilitations prévues sur 2014 ont été réalisées en 2015, celles prévues en 2015 ont été effectuées en 2016 et celles prévues en 2016 seront réalisées en 2017.

#### Le PRINCIPE DU MANDATEMENT



Si le coût des travaux est en deçà de 5.250€ TTC (TVA 10%). L'aide sera proratisée dans la limite de 80% de subvention par rapport au montant € TTC

### 5. Actualisation du schéma directeur

En 2017, la phase 2 du schéma directeur d'assainissement sur les communes ne disposant pas de dispositif d'assainissement collectif sera achevée. Les orientations en termes d'assainissement de ces communes seront alors définies.

# 3- INDICATEURS FINANCIERS

## I- SYSTEME DE FACTURATION

L'abonné dispose de quinze jours pour régler les sommes liées à sa consommation et éventuellement aux prestations effectuées pour lui par le Fermier.

La tarification de type binôme est proportionnelle aux volumes d'eau contrôlés au compteur deux fois par an : mars et septembre

La facturation a une échéance semestrielle, les tarifs n'étant toutefois révisés qu'une fois par an. La part fixe est facturée par semestre civil. La part proportionnelle à la consommation est facturée à semestre échu.

Il est facturé :

- au cours de la première quinzaine d'avril : l'abonnement PF correspondant au premier semestre civil de l'année (janvier-juin), ainsi que la consommation de la période écoulée sur la base du relevé effectué au mois de mars ;
- au cours de la première quinzaine d'octobre : l'abonnement PF correspondant au second semestre civil de l'année (juillet-décembre), ainsi que la consommation de la période écoulée sur la base du relevé effectué au mois de septembre.

## II- INDICATEURS FINANCIERS

### 1. Eléments constitutifs du prix de l'eau

- Part fixe pour la collectivité,
- Part fixe pour le fermier,
- Prix au m3 collectivité,
- Prix au m3 fermier (*frais de production - achats d'eau - distribution - dépannage - entretien - facturation - encaissement ...*),
- Lutte contre la pollution pour l'Agence de l'Eau,
- Modernisation des réseaux pour l'Agence de l'Eau,
- Redevance prélèvement eau pour l'Agence de l'Eau,
- Taxe sur la valeur ajoutée pour l'Etat.

### 2. Tarifs en € HT appliqués en 2016

Les tarifs appliqués étaient les suivants :

EAU POTABLE		TARIF 2014	TARIF 2015	TARIF 2016	TARIF 2017	% evolution 2016/2017
PART FIXE	PRIX DELEGATAIRE	24,28	24,80	25,07	24,92	-0,60%
	PRIX COLLECTIVITE	30,00	31,00	31,00	31,00	0,00%
PART VARIABLE	PRIX DELEGATAIRE	0,3867	0,3950	0,3993	0,3969	-0,60%
	PRIX COLLECTIVITE	0,77	0,79	0,87	0,93	6,90%
REDEVANCE POLLUTION	AGENCE EAU	0,305	0,31	0,315	0,32	1,59%
REDEVANCE PRELEVEMENT	AGENCE EAU	0,0550	0,1046	0,1046	0,1279	22,28%



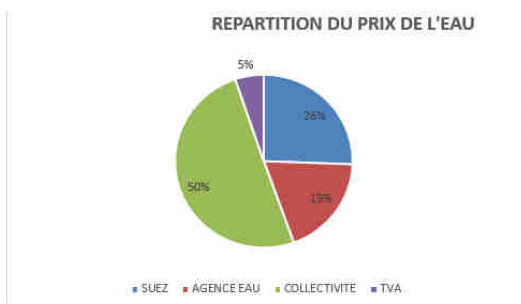
ASSAINISSEMENT		TARIF 2014	TARIF 2015	TARIF 2016	TARIF 2017	% évolution 2016/2017
PART FIXE	PRIX DELEGATAIRE	15,18	15,24	15,38	15,3	-0,52%
	PRIX COLLECTIVITE	17,85	20,85	20,86	20,86	0,00%
PART VARIABLE	PRIX DELEGATAIRE	0,5284	0,5303	0,5352	0,5770	7,81%
	PRIX COLLECTIVITE	0,85	0,88	0,96	1,02	6,25%
REDEVANCE MODERNISATIO	AGENCE EAU	0,23	0,2350	0,2400	0,2450	2,08%

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	TARIF 2014	TARIF 2015	TARIF 2016	TARIF 2017	% évolution 2016/2017
PART FIXE PRIX COLLECTIVITE	36	37	37	37	0,00%

L'évolution des tarifs entre 2016 et 2017 est la suivante :

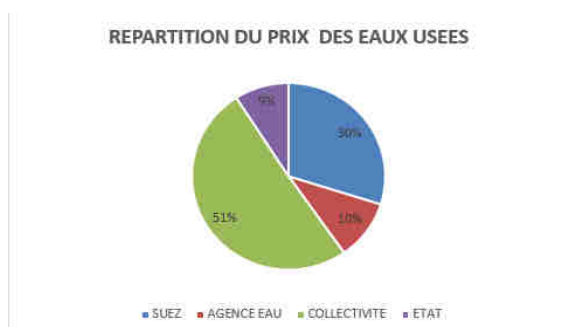
EAU POTABLE		2016	2017	% évolution 2016/2017
PART FIXE	PRIX DELEGATAIRE	25,08	24,92	-0,13%
	PRIX COLLECTIVITE	31,00	31,00	0,00%
PART VARIABLE	PRIX DELEGATAIRE	47,92	47,63	-0,24%
	PRIX COLLECTIVITE	104,40	111,60	6,00%
REDEVANCE POLLUTION	AGENCE EAU	37,80	38,40	0,50%
REDEVANCE PRELEVEMENT	AGENCE EAU	12,55	15,35	2,33%
<b>ASSAINISSEMENT</b>				
PART FIXE	PRIX DELEGATAIRE	15,38	15,3	-0,07%
	PRIX COLLECTIVITE	20,86	20,86	0,00%
PART VARIABLE	PRIX DELEGATAIRE	64,22	69,24	4,18%
	PRIX COLLECTIVITE	115,20	122,40	6,00%
REDEVANCE MODERNISATIO	AGENCE EAU	28,8	29,4	0,50%
TVA 5,5%	SERVICE EAU	14,23	14,79	0,47%
<b>TOTAL TTC EAU POTABLE</b>		<b>272,98</b>	<b>283,69</b>	<b>8,92%</b>
TVA 10%	SERVICE ASSAINISSEMENT	24,45	25,72	1,06%
<b>TOTAL TTC ASSAINISSEMENT</b>		<b>268,91</b>	<b>282,92</b>	<b>11,68%</b>
<b>TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT TTC</b>		<b>541,89</b>	<b>566,61</b>	<b>20,60%</b>

### PRIX € TTC au 1.1.2017 EAU POTABLE 2,36



### PRIX € TTC 1.1.2017. ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2,36

2,36





### III LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS (EN EUROS)

#### 1. Recettes d'exploitation en € autres que celles résultant du prix de l'eau en 2016

##### En eau potable

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016
Montant total de branchements au réseau	100.480,19	138.199,33	42.714,11	113.026,22	116.311,58
Location de sites	31.934,34	32.857,64	33.607,85	34.049,81	34.533,90

##### En assainissement collectif

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016
Montant des branchements	40.113,22	73.828,24	49.827,79	34.533,86	36.811,34
Montant des PRE PFAC	88.256	86.927,50	59.701,42	65.263,00	119.219,27
BSVP	32.800	14.400	9.600	7.200	3.200
Prime de l'Agence de l'Eau à l'épuration	13.214	18.114	18.046	31.633,80	34.464

##### En assainissement non collectif

- Matières de vidange dépotées à la station de dépotage d'ARTHEZ DE BEARN : **879 m3**

#### 2. Encours de la dette

BUDGET GENERAL	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de l'annuité	39.588,91	37.310,36	27.906,35	27.906,35	27.906,35	27.906,35
Dette en capital au 01.01.	239.168,82	176.608,45	146.053,69	124.403,94	101.344,89	52.649,11
EAU POTABLE	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de l'annuité	423.327,94	435.015,44	501.100,69	527.653,49	559.922,67	597.868,27
Dette en capital au 01.01.	4.323.175,15	4.407.057,33	4.500.199,03	5.110.356,50	5.410.170,61	6.097.340,30
ASSAINISSEMENT COLLECTIF (*) inclus dette de BAIGTS	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de l'annuité	345.143,84	395.949,44	432.108,96	473.681,25	504.111,59	514.348,06
Dette en capital au 01.01.	4.062.464,81	3.165.713,39	4.145.018	5.382.224,13	5.105.743,72	5.719.892,76

##### En assainissement non collectif

*Etat néant*

Cependant une partie de la dette du service « assainissement collectif » a financé des travaux du « service assainissement non collectif ». Cela représentait un remboursement d'annuité de 10.813,63€ en 2016.

#### 3. Programme Travaux

##### ➤ En eau potable

##### PROGRAMME TRAVAUX 2016 DEPENSES D'EQUIPEMENT

N° OPERATION	LIBELLE	DEPENSES	REALISATION
150	Réhabilitation puits p3	334.567,03	<b>EN COURS</b>
154	Branchements 2015	28.918,40	ACHEVE
155	Renouvellement déplacement et tx divers 2015	39.891,95	ACHEVE
156	Renouvellement réseau aep ARTHEZ	80.362,41	ACHEVE
157	Renouvellement réseau aep SALLESPISSÉ	268.567,24	ACHEVE
161	Branchements 2016	104.672,13	<b>EN COURS</b>
162	Renouvellement déplacement et tx divers 2016	194.964,39	<b>EN COURS</b>
163	Rénovation turbidité forage	3.882,00	<b>EN COURS</b>

164	Modulation de pression	8.029,97	<b>EN COURS</b>
165	TX ARTIX CESCOU SSM appel projet AGENCE EAU	22.782,00	<b>EN COURS</b>
166	PI 166	2.855,18	<b>EN COURS</b>
167	Protection puits P4	16.730,00	<b>EN COURS</b>
168	Tx CESCOU	0	<b>EN COURS</b>
51	Opérations foncières	4.859,27	ACHEVE

**PROGRAMME TRAVAUX 2017 PROGRAMMES D'EQUIPEMENT**

	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES Hors emprunt
150	Réhabilitation puits p3	61.000	10.200
161	Branchements 2016	15.000	15.000
162	Renouvellement déplacement et tx divers 2016	10.800	1.800
163	Rénovation turbidité forage	30.000	5.000
164	Modulation de pression	127.000	22.000
165	TX ARTIX CESCOU SSM appel projet AGENCE EAU	1.670.000	693.300
166	PI 166	15.000	15.000
167	Protection puits P4	10.300	0
168	Tx CESCOU	135.000	35.000
169	Renouvellement déplacement et tx divers 2017	380.000	79.400
170	Branchements 2017	100.000	100.000
171	PI 2017	20.000	20.000

➤ **En assainissement collectif**

**PROGRAMME TRAVAUX 2016 DEPENSES D'EQUIPEMENT**

N° OPERATION	LIBELLE	DEPENSES	REALISATION
107	Mise en place du collectif secteur N'Haux à ARTHEZ	13.644,98	ACHEVE
132	réhabilitation station ARTIX	519.222,34	<b>EN COURS</b>
133	Schéma directeur	97.768,00	ACHEVE
134	Rejet/GEULE step ARTHEZ	104.387,60	ACHEVE
135	Branchements 2015	11.574,94	ACHEVE
136	Extensions diverses 2015	30.304,41	ACHEVE
138	Réhabilitation ARTIX DALLOT CESCOU GALUPE	394.835,57	<b>EN COURS</b>
139	Réhabilitation ARTIX plateau	110.014,80	<b>EN COURS</b>
140	Extensions diverses 2016	70.967,20	<b>EN COURS</b>
141	Branchements 2016	24.334,64	<b>EN COURS</b>
142	Ext step SAULT DE NAVAILLES	108.884,87	<b>EN COURS</b>
143	Réhabilitation réseau SAULT DE NAVAILLES	0	<b>EN COURS</b>

**PROGRAMME TRAVAUX 2017 PROGRAMMES D'EQUIPEMENT**

N° OPERATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES Hors emprunt
132	réhabilitation station ARTIX	2.036.200	1.671.100
138	Réhabilitation ARTIX DALLOT CESCOU GALUPE	128.100	347.370
139	Réhabilitation ARTIX plateau	70.000	149.405
140	Extensions diverses 2016	3.300	0
141	Branchements 2016	20.000	20.000
142	Ext step SAULT DE NAVAILLES	5.000	20.000
143	Réhabilitation réseau SAULT DE NAVAILLES	70.000	62.500
144	Travaux de mise en séparatif	65.000	65.000
145	Complement SDA	21.600	12.600
146	Ext Réseau Baubion à SAULT	290.000	196.500
147	Travaux sur ARTHEZ	60.000	45.000
148	Br 2017	50.000	50.000
149	Extensions diverses 2017	90.000	40.250
150	Réhabilitation réseaux ARTIX	477.311	419.821
151	Tx LABASTIDE MONREJEAU	75.000	13.400

➤ **En assainissement non collectif**

**PROGRAMMES TRAVAUX 2016 et 2017**

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	MONTANT €TTC TOTAL DE L'OPERATION	CALENDRIER DE REALISATION
Réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif	50.000 €	Année 2016 Année 2017